

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 10 décembre 2020, à 19h30
Grande salle de l'Hôtel de Ville, Romont

Présidence	M.	François HELFER, Président
Vice-Présidence	Mme	Vesna PETROVIC, Vice-Présidente
Présents-es	pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus Mmes/MM. Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Nicole BARDET - Yann-Ivain BEFFA - Frédéric Berset - Alain BOSSON - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Chandara CHANMONGKHON - Simon CODOUREY - Maria COELLO VERA BENETTI - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - Manuel HURNI - Bernard JAQUET - Murielle JAQUIER-ELTSCHINGER - Philippe JORDAN - Thierry JORDAN - Stefanie LOSEY - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - Alice MECHKOUR - Bertrand MENETREY - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Stéphanie PITTET - Jean-Yves PYTHON - Jean-François ROCH - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Lambert SONNA MOMO - Stefan TRÜMPLER - Christine VALLELIAN - Floriane VALLELIAN - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR, Conseillers généraux	
Excusés	pour le Conseil général Mmes/MM. Roxane ECOFFEY - Angela PITTET - Christophe SCHMOUTZ - Jean-Marcel SCHMOUTZ	
Absent	pour le Conseil général M. Milan ANDRIC	
Présents	pour le Conseil communal, 8 membres M. Jean-Denis CORNU, Vice-syndic Mme Micheline POULIN, Conseillère communale MM. Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Didier DEMIERRE - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Thierry SCHMID Conseillers communaux pour l'Administration communale M. Yves BARD, Secrétaire communal M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances Mme Kézia PEREZ, Apprentie employée de commerce	
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Hélène PITTET, Collaboratrice administrative

INTRODUCTION DE MONSIEUR FRANÇOIS HELFER, PRESIDENT

*« Madame la Vice-Présidente du Conseil général,
Madame, Messieurs les Membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Vice-Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les Représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous !

Pour commencer, je souhaite la bienvenue à M. Lambert SONNA MOMO comme nouveau membre du Conseil général pour le Groupe PDC. Monsieur, je vous prie de vous lever, afin que nous puissions faire votre connaissance.

« Applaudissements ! »

Monsieur, au nom de la Commune, je vous remercie d'avoir accepté cet engagement de Conseiller général et je vous souhaite plein succès dans vos tâches à venir.

Notre séance automnale annulée, nous nous retrouvons déjà à quinze jours de Noël !

2020 ou ANNEE CORONAVIRUS, avec tellement d'anecdotes à raconter, que nous n'aurions pas assez de temps ce soir pour en faire le tour. C'est pourquoi, à part vous encourager à aller de l'avant en 2021, à préserver votre santé afin d'être le plus constructif et positif possible « sauf au Coronavirus » pour le bien de notre collectivité publique, et surtout que notre société puisse reprendre ses activités aussi vite que possible mais aussi lentement que nécessaire !

Bonne séance à toutes et à tous. »

EXCUSÉS

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

➤ Pour le Conseil général

- Mme Roxane ECOFFEY.
- Mme Angela PITTET.
- M. Christophe SCHMOUTZ.
- M. Jean-Marcel SCHMOUTZ.

ABSENTS

- M. Milan ANDRIC.
- M. Thierry ECOFFEY **arrivé en cours de séance.*
- Mme Alice MECHKOUR **arrivée en cours de séance.*

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences que **43** Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es pour la séance de ce soir. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, les messages ainsi que tous les documents relatifs aux objets inscrits à l'ordre du jour ont été adressés à chaque Conseiller général et Conseillère générale dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Arrivée de Mme Alice MECHKOUR, qui fait passer le total des membres présents à 44.

La convocation ne suscitant aucune remarque, **M. le Président déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.**

Pour le bon déroulement des débats, **M. le Président** demande à chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

M. le Président prie les différents intervenants de bien vouloir remettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle que des micros ont été distribués et prie les intervenants de les utiliser, pour faciliter la compréhension des interventions. **Mme Kézia PÉREZ**, apprentie employée de commerce auprès de l'Administration communale, désinfectera les micros après chaque intervention. M. le Président rappelle enfin que cette séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Afin d'être en totale conformité avec les instructions du Service des communes sur la procédure à suivre lors du vote sur les budgets, le Bureau du Conseil général vous propose l'ordre du jour suivant à traiter ce soir :

1. Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020.
2. Présentation de la planification financière.
3. Point de la situation concernant le projet de la nouvelle école.
4. Point de la situation concernant les transports scolaires.
5. Budgets 2021 :
 - 5.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et des investissements.
 - 5.2. Demande de crédit de CHF 220'000.00 pour la transformation des locaux du bâtiment administratif de la Rue du Château 93, à Romont.
 - 5.3. Demande de crédit de CHF 600'000.00 pour l'aménagement d'un ouvrage de protection contre les crues du Centre sportif de Bossens et du quartier de La Vignetta.
 - 5.4. Demande de crédit de CHF 230'000.00 pour la réfection de routes et trottoirs communaux.
 - 5.5. Demande de crédit de CHF 20'000.00 pour l'étude des mesures constructives afin d'adapter les arrêts de bus à la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).
 - 5.6. Vote final du budget de fonctionnement et des investissements 2021.
6. Approbation du règlement du Conseil général (RCG).
7. Modification des statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG).
8. Elections :
 - 8.1. D'un membre à la Commission des naturalisations.
 - 8.2. D'un membre à la Commission d'aménagement.
9. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant cet ordre du jour, **M. le Président** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR TEL QUE PROPOSE.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

La lecture de ce document n'est pas demandée. Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, **M. le Président** le soumet sans transition au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 JUILLET 2020.

M. le Président remercie et félicite toute l'équipe de l'Administration communale pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE

▪ *cf. annexe 1*

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère des FINANCES, pour la présentation de la planification financière.

« La législation cantonale exige que les communes établissent un plan financier sur cinq ans, prenant notamment en compte l'évolution des chiffres des cinq dernières années comptables. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

La mise à jour de la planification financière 2020-2024 de la Commune de Romont a été établie avec le concours de la Société fiduciaire BDO, à l'instar de la pratique des années antérieures.

Le Conseil communal a soumis son document à la Commission financière et en a discuté avec elle en séance du 24 novembre. Cette dernière l'a préavisé favorablement.

Contrairement aux comptes et budgets de fonctionnement et des investissements, le Conseil général n'approuve pas le plan financier présenté par le Conseil communal. Il en prend acte.

Je remercie les collaborateurs de la Société fiduciaire BOD pour le travail effectué en collaboration avec l'Administration des finances communales.

*Sans plus tarder, je cède la parole à **M. Jacques BLANC**, pour sa présentation. »*

Au moyen d'une présentation PowerPoint (*cf. annexe 1*), **M. BLANC** commente la planification financière.

M. le Président remercie **M. BLANC** pour sa présentation.

« Applaudissements. »

M. le Président passe la parole à **Mme Murielle JAQUIER** pour le rapport de la Commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

*« Je remercie **M. BLANC** pour sa présentation.*

*Lors de sa séance du 17 novembre 2020, la Commission financière a examiné la mise à jour de la planification financière. En date du 24 novembre 2020, la rencontre avec le Conseil communal et **M. GILLIERON** a répondu aux quelques questions posées et nous les remercions pour les réponses données.*

A la lecture de cette planification et en comparaison avec celle de l'année passée, nous constatons que le plan d'investissements réintègre le montant de CHF 30'000'000.00 pour la construction d'une nouvelle école. Tenant compte désormais de CHF 54'000'000.00 d'investissements, la marge nette d'autofinancement (MNA) devient négative à partir de 2022

(CHF – 941'975.00) mais cependant en régression par rapport à la précédente planification qui prévoyait une MNA de CHF – 2'797'542.00 pour la même année.

Un des objectifs importants consiste à déterminer cette MNA sur les prochaines années, car c'est elle qui permettra de financer, entre autres, les projets décidés par le Conseil général.

Comme indiqué dans l'analyse de la Société BDO, si la Commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation de 20 points d'impôts serait nécessaire en 2024.

Nous relevons que le plan financier reste un outil de gestion et les recettes sont estimées avec une certaine prudence tout en tenant compte des particularités de chaque secteur.

Nous remercions le Conseil communal pour sa prise de position sur ce plan ainsi que sa vigilance afin de maintenir une situation saine de la Commune.

La Commission financière préavise favorablement cette planification et propose au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie Mme JAQUIER pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

M. le Président passe la parole à **Mme Stefanie LOSEY**, Conseillère générale, pour le Groupe Les Verts :

« Lors de sa séance de préparation, le Groupe Les Verts a étudié avec attention la planification financière pour la période 2020-2024. Nous remercions la Société BDO et le Conseil communal pour son établissement.

En comparaison avec la planification financière de l'année dernière, nous ne pouvons que nous réjouir de voir réapparaître toute une liste d'investissements importants pour notre Commune, ce d'autant plus que, malgré un total d'investissements prévus de CHF 54'000'000.00, les indicateurs ne plongent pas plus que l'année dernière.

Le Groupe Les Verts est satisfait de constater qu'il y a moins d'investissements pour les routes et que les montants dédiés à divers aspects de la mobilité et de l'environnement se retrouvent dans la liste des investissements prévus :

- sécurisation de certains tronçons, notamment du Chemin du Brit, sur demande des habitants-es et trottoir entre le quartier de la Maula et la gare ;*
- mise en conformité des arrêts de bus selon la Loi sur les personnes handicapées (un travail important, surtout avec la récente décision de la DAEC d'avoir des quais à hauteur de 22 cm) ;*
- assainissement pour réduire le bruit lié au trafic.*

Le Groupe Les Verts est aussi satisfait de voir à nouveau un montant dédié à la construction de la nouvelle école et des halles sportives, projet urgent et de la plus haute importance pour notre Commune et le Cercle scolaire.

Nous saluons également le fait que la mobilité et la sécurisation de tout le plateau d'Arruffens fassent partie intégrante de la nouvelle planification financière. Pour une fois, la Commune se donne les moyens de ses ambitions de Chef-lieu de la Glâne.

Le Groupe Les Verts sera très attentif au développement du projet de la future école, des halles sportives, ainsi que de tout l'aménagement qui accompagne ces constructions. Nous veillerons à ce que le projet respecte les critères écologiques et de durabilité.

Pour terminer, comme les années précédentes, le Groupe Les Verts déplore toujours et encore l'absence de grands projets en faveur de l'environnement et de la mobilité douce. Nous pouvons évoquer à nouveau la renaturation du Glaney, mais également le développement de pistes cyclables ou d'infrastructures dédiées aux piétons-ne-s et aux cyclistes. Avec la crise du Coronavirus, nombre de personnes sont allées chercher un peu de vert et de calme dans les alentours de notre Commune, en commençant par les chemins en forêt et dans la plaine de la Praly. La Commune de Romont pourrait se montrer précurseur et aménager des endroits agréables pour être dehors, pique-niquer et jouer. »

M. le Président remercie Mme LOSEY de son intervention et passe la parole à **M. Christophe GIRARD**, pour le Groupe PDC.

« Réuni en séance le 7 décembre 2020, le Groupe PDC a pris connaissance avec intérêt de la nouvelle planification financière et remercie la Commune et la Société BDO pour le travail accompli.

D'ici 2024, la Commune de Romont a planifié des investissements pour 54 millions de francs, dont 30 millions de francs pour le bâtiment scolaire. C'est réjouissant car ils sont un soutien important pour l'économie, ce qui est aussi le rôle d'une collectivité publique.

Cependant, ces investissements ne seront pas sans conséquences pour les caisses communales. En effet, les charges liées à ces réalisations couplées à la baisse de l'impôt sur les personnes morales, la baisse de l'impôt cantonal, l'augmentation des charges de district (Home, CO, etc.) vont péjorer la situation financière de la Commune.

Bien sûr, la situation sera plus compliquée que les dernières années, mais de loin pas si dramatique. Ce sera vraiment un challenge important et motivant pour la nouvelle législature et les futurs Conseillers et l'occasion d'endosser un rôle de visionnaire créatif et innovant.

L'un des challenges sera de limiter voire d'éviter une hausse d'impôts. En effet, il serait difficilement acceptable de se voir imposer une hausse d'impôt, solution de facilité, alors que le contribuable romontois aurait dû bénéficier de plusieurs baisses suite aux excellents résultats des dernières années. Pour ce faire, il faudra

- *prioriser les investissements,*
- *peut-être les étaler sur plusieurs législatures,*
- *maîtriser et contenir les charges courantes,*

- *challenge les différentes associations de district pour limiter la hausse des charges liées,*
- *et surtout élargir l'assiette fiscale tant au niveau des personnes physiques que des personnes morales.*

Autant de défis intéressants que la population est en droit d'attendre de la part d'un Exécutif. »

M. le Président remercie M. GIRARD de son intervention.

La parole n'étant plus demandée, il rappelle que, selon l'art. 10 litt. r de la Loi sur les communes, le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour. Par conséquent, ce point de l'ordre du jour ne fait pas objet d'un vote de la part du Conseil général.

M. le Président remercie dès lors le Conseil communal pour la présentation de cette planification financière et surtout la Société BDO.

Arrivée de M. Thierry ECOFFEY, qui fait passer le total des membres présents à 45.

3. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE ECOLE

- *cf. annexes 2-3-4*

M. le Président cède la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal, Directeur du dicastère des BATIMENTS.

Au moyen des présentations annexées (*cf. annexes 2-3-4*), **M. DEMIERRE** présente l'avancement du projet de la nouvelle école.

« Suite au crédit voté lors de la séance du Conseil général du 10 juillet 2020, le Conseil communal a organisé plusieurs rencontres avec notamment les représentants des groupes politiques réunis dans la « Commission temporaire bâtiment scolaire », les représentants de l'école primaire, scolaire et technique, les membres du GASF, notre architecte et notre avocat, dans le but de mettre à jour le cahier des charges et le règlement en vue de la présélection du Mandat d'Etude Parallèle (MEP) sur SIMAP et la convention qui sera jointe à ceux-ci.

Si le programme « école » n'a pas posé trop de soucis étant donné que celui-ci avait déjà été préparé par les projets précédents, il a été remis au goût du jour et validé par les enseignants.

La partie la plus ardue consistait à élaborer la convention avec le Groupement Artistique du Sud Fribourgeois (GASF) en tant que partenaire du maître de l'ouvrage car la partie juridique est complexe concernant le partenariat, pendant le MEP, pendant la construction et pour l'utilisation par la suite.

Le droit distinct permanent (DDP) est également un chapitre en discussion.

La première convention concernant le partenariat pour le MEP est sur le point d'être validée

par les partenaires.

Toutes ces discussions techniques, légales et financières prennent du temps et le suivi a été fortement perturbé par la pandémie et les absences de plusieurs intervenants durant ces derniers mois.

Néanmoins, le planning devrait permettre une transition en douceur entre les deux législatures selon le calendrier ici présenté.

La publication devrait se faire plus ou moins à mi-janvier, une fois les conventions validées. Des discussions sont encore en cours concernant le cahier des charges avant sa validation par le Conseil communal. Nous nous sommes arrêtés à mi-avril au moment de la notification des résultats de la sélection des candidats.

▪ Collège d'experts (proposition)

- cf. annexe 2

Malgré ce ralentissement, le Conseil communal a approuvé une proposition de la composition du Jury professionnel et non professionnel sachant que le nombre définitif est d'un représentant professionnel de plus que les non professionnels et la présence des futurs utilisateurs dans le but de ne pas faire les mêmes erreurs que par le passé (voir composition détaillée dans annexe 2).

▪ Calendrier – délai - projet

- cf. annexe 3

▪ Commission de bâtisse - organigramme

- cf. annexe 4

Le Conseil communal a validé la composition de la Commission de bâtisse constituée pour assurer la gestion de ce projet qui sera conduit par M. Pierre DECRIND, Chef du Service général (voir composition détaillée dans annexe 4).

Nous avons reçu plusieurs demandes légitimes de sociétés, de personnes ou d'associations afin de rassembler et d'organiser de grandes rencontres, de pratiquer différentes activités olympiques ou encore d'avoir une école expérimentale dans ses normes de construction.

Nous vous rappelons, expérience déjà vécue, que le cahier des charges respectera toutes les normes de construction en vigueur en maîtrisant les coûts. De plus, cette école sera modulaire afin de rassembler un jour, peut-être, tous nos élèves du primaire sur ce même site.

Cette école sera dévolue à l'enseignement et au sport scolaire. Il est temps d'apprendre à partager et à utiliser les synergies avec nos partenaires de la vie de tous les jours.

Le Bicubic comprend une salle de spectacle qui a déjà été utilisée par nos partenaires pour plusieurs séances communales ou associatives. Concernant la halle triple, si celle-ci ne permet pas toutes les compétitions internationales, elle a pu néanmoins accueillir les Championnats suisses de gymnastique artistique et, depuis quelque temps, elle permet également d'organiser des banquets.

Le Cycle d'orientation et la piscine d'Epicentre sont équipés d'une cuisine professionnelle et le

Carré d'As est doté d'une aula.

A nos partenaires, nous pourrions peut-être leur offrir autre chose, mais pourquoi recréer ce qui existe déjà dans un périmètre très intéressant ?»

M. le Président remercie M. DEMIERRE pour cette présentation puis passe la parole à **Mme Stefanie LOSEY**, en sa qualité de Présidente de la Commission temporaire « bâtiment scolaire ».

« Depuis la dernière séance du Conseil général de juillet, la Commission temporaire «Bâtiment scolaire » s'est retrouvée à deux reprises.

La séance du mois de juillet a réuni les membres permanents de la Commission temporaire, mais également des représentants des Communes de Billens-Hennens et de Mézières.

Lors de cette séance, M. Didier DEMIERRE a présenté la manière dont le Conseil communal allait procéder pour la mise en place du MEP, accepté lors de la séance du Conseil général du 2 juillet dernier.

Une Commission a été constituée afin d'élaborer le programme des locaux, puis un règlement pour le MEP. Après discussion, les représentants-es des groupes au sein de la Commission temporaire ont pu obtenir qu'une personne issue de la Commission prenne part à l'élaboration de ces deux documents.

Le programme des locaux se base sur celui déjà existant, qui a été mis à jour, en discussion avec des représentants-es de l'école primaire pour s'assurer qu'il corresponde aux besoins actuels. Concernant l'élaboration du règlement du MEP et du cahier des charges précis, les Groupes politiques ont pu transmettre des demandes particulières. Le Conseil communal, en lien avec M. ZURBUCHEN, l'architecte-conseil, ont pris note des différentes demandes faites.

Le groupe de travail pour l'élaboration du programme des locaux et l'établissement du règlement s'est rencontré à deux reprises en août et en septembre. Le programme a été établi définitivement et le règlement a été envoyé aux différentes personnes membres de ce groupe pour relecture et pour que des commentaires puissent être faits. La personne qui représente la Commission temporaire au sein de ce groupe veille à ce que les demandes faites par les Groupes politiques ne soit pas oubliées, mais bel et bien discutées.

Lors de la séance de la Commission temporaire du 23 novembre dernier, le Conseil communal a pu donner des informations sur l'avancement du projet. Suite à plusieurs cas de contamination au Coronavirus, les discussions ont pris un peu de retard.

Nous avons pu apprendre que des discussions sont en cours avec le GASF pour l'établissement de la convention qui liera la Commune et le GASF en vue de la construction et de l'utilisation. Je suis d'autant plus heureuse d'apprendre des nouvelles plus fraîches ce soir de la part de M. DEMIERRE.

M. DEMIERRE a également présenté la composition de la Commission de bâtisse qui sera chargée de la gestion du projet. Là aussi, nous avons pu obtenir qu'une personne de la Commission temporaire « bâtiment scolaire » soit intégrée à ce groupe.

Nous avons aussi pu prendre connaissance de la composition du jury qui regroupe des professionnels et des non professionnels, parmi lesquels figurent des représentants-es de la Commune, de l'école primaire, du GASF et de la Commission temporaire.

M. Marc MENOUD nous a présenté l'étude du projet d'aménagement réalisée par le Bureau Team+ pour le plateau d'Arruffens. Cette présentation, qui avait aussi déjà été faite à la Commission d'aménagement, montre les possibilités pour sécuriser l'entier du périmètre. L'aspect mobilité est un des points essentiels de l'implantation de l'école dans le secteur En Bouley.

Lors de la séance de novembre, le Conseil communal a également présenté un planning des différentes étapes mis à jour, planning que nous avons pu brièvement apercevoir ce soir.

Une très forte inquiétude demeure quant à la prise en compte par le Conseil communal des demandes faites par les groupes politiques. Le Conseil communal s'est engagé à prendre position par rapport aux propositions des Groupes politiques et à leur rendre une réponse motivée, de concert avec l'architecte-conseil.

Si le projet a pris un peu de retard aujourd'hui, cela permettra à la nouvelle législature de le porter quasiment dès le départ et d'opérer le choix final, et cela assurera, je l'espère, le soutien et la continuité nécessaires qui ont manqué pour le projet précédent.

Romont a un besoin urgent de cette nouvelle école, aujourd'hui plus que jamais. »

M. le Président remercie Mme LOSEY pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, il passe sans transition au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président remercie M. DEMIERRE et toute son équipe et leur souhaite bon vent pour la suite.

4. POINT DE LA SITUATION CONCERNANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES

▪ *cf. annexe 5*

M. le Président cède la parole à **Mme Micheline POULIN**, Conseillère communale en charge du dicastère des ECOLES.

« Les transports scolaires ont suscité de nombreuses remarques et questions durant cette législature.

Afin d'y répondre et de vous informer à ce sujet, le Conseil communal a invité M. Jean-Jacques SCHMID, Responsable des transports scolaires et spéciaux auprès des TPF et M. Grégoire RAMUZ, Responsable du département « vente » et spécialiste des transports de ligne.

Ils vous feront une présentation détaillée de ce qui est en cours à Romont.

Au vu des coûts engendrés par les midibus et pour ne pas nuire aux lignes existantes, le Conseil communal a renoncé à inscrire le montant nécessaire à l'instauration des midibus dans le budget 2021 et privilégiera le système de surveillance dans les bus.

N'hésitez pas à poser vos questions en fin de présentation. »

Mme POULIN cède la parole à **M. RAMUZ** puis à **M. SCHMID** pour leur présentation.

Au moyen d'une fichier PowerPoint (cf. annexe 5), **M. RAMUZ** puis **M. SCHMID** présentent la situation.

M. le Président remercie M. RAMUZ et M. SCHMID pour leur présentation puis ouvre la discussion.

- **M. SALAMIN**, Conseiller général
« Actuellement, certaines lignes sont déjà dédiées (système mixte). Est-ce que ce problème de concession existe déjà ? Pourquoi est-ce que l'introduction de midibus TPF créerait un problème de convention ?
- **M. SCHMID (TPF)**, indique qu'à ce moment-là, ces transports ne seront plus considérés comme des transports de ligne mais comme des transports purement scolaires. Du moment où ces transports scolaires (midibus) sont mis en place, il ne s'agit plus de droit fédéral. Ce n'est alors plus la loi fédérale sur les transports publics qui s'applique mais la loi sur la circulation routière. C'est ainsi le type de bus qui définit cette notion et non la ligne utilisée. Du moment où l'on a des véhicules de lignes dédiées, il s'agit du droit fédéral. Par contre, avec des véhicules non homologués sur des transports de ligne, c'est la loi sur la circulation routière qui entre en vigueur, comme pour une voiture privée. En système dédié, lorsque nous n'avons pas de concession, nous n'avons pas le droit de transporter « debout ».
- **M. SALAMIN** pose la question de savoir une autre solution pourrait consister en la création de lignes publiques. Si oui à quel prix ? Une telle solution permettrait peut-être de dédoubler parfois les bus et de répartir les enfants différemment.
- **M. SCHMID (TPF)** indique que les TPF préparent présentement une offre à l'intention de la Commune de Romont. Celle-ci n'a pas pu être mise à disposition pour ce soir. En effet, les tractations ne sont pas terminées, tous les tenants et aboutissants n'étant pas encore connus.
- **M. RAMUZ** ajoute que les prérogatives du développement des lignes des transports publics ne sont pas de la responsabilité des TPF mais bien du Service cantonal de la mobilité à qui il appartient de décider, au final. Pour la prolongation de la ligne 479 de la Maula, seul le Service cantonal de la mobilité est compétent.
- **M. SALAMIN** pose la question de savoir si le coût du développement de la ligne de la Maula se situe dans la même ordre de grandeur des prix présentés ce soir.
- **M. RAMUZ** indique que les coûts dépendent du type de ligne, soit ligne du trafic régional ou ligne urbaine. Dans ce dernier cas, le financement est différent. La pérennité d'une ligne du

trafic régional dépend de son taux de couverture et, en conséquence, de l'obtention du financement du Canton et de la Confédération.

- **M. SALAMIN** souhaite intervenir encore sur deux points :

On entend que les chauffeurs sont formés pour le transport d'enfants. Or, dans la réalité, on se rend compte que ce n'est à l'évidence pas forcément toujours le cas. Deuxièmement, vous signalez que les enfants sont debout dans le grand bus de 18 m ; il s'agit bien du point posant actuellement le plus de problèmes. Comment les TPF perçoivent, d'un point de vue sécurité, le fait que, sur 70/80 enfants transportés, la moitié des enfants sont debout sur un trajet où la circulation est relativement rapide, où il y a des changements de directions, avec des ronds-points ? Les parents s'étonnent que les TPF ne prennent pas les dispositions qui s'imposent par rapport aux risques encourus.

- **M. RAMUZ** a évoqué certaines pistes, dans sa présentation, en parlant des « bus prévention », du service d'accompagnement des enfants et également de la charte existante. Sur le fond, lorsqu'on songe à la construction d'un bus des transports publics (châssis, solidité, hauteur des sièges par rapport au niveau de la route, etc.), on peut affirmer que les passagers se trouvent extrêmement en sécurité, par rapport à une voiture.
- Selon **M. SCHMID (TPF)**, un accident est toujours un accident de trop. Mais il faut savoir que les TPF transportent env. 14'000 élèves par jour, ce qui représente 56'000 montées et descentes par jour. Si quelques incidents sont à déplorer, le taux d'accidentologie est proche de 0 %. Le pire incident vécu par M. Schmid, en 10 ans d'expériences dans le transport scolaire, est la main d'un enfant restée coincée dans la porte d'un midibus, avec les phalanges écrasées. Donc on peut affirmer clairement que les accidents sont extrêmement rares. Autre exemple d'accident, où un automobiliste a perdu la maîtrise de sa voiture et est rentré en collision avec un bus articulé de 18 m² des TPF. Les enfants n'ont pas subi la moindre blessure alors que la voiture était complètement démolie. Cela prouve que les enfants restent bien protégés dans un bus vis-à-vis d'un accident extérieur.
- **M. BRODARD**, Conseiller général, remercie les représentants des TPF pour leurs présentations et signale une petite erreur dans les calculs au niveau des prix. CHF 330'000.00 + CHF 130'000.00 font bien CHF 460'000.00, mais il y a lieu de soustraire les CHF 65'850.00 relatifs au coût du bus de la Maula.
- **M. SCHMID (TPF)** s'excuse pour cette malencontreuse erreur. Il y a effectivement lieu de déduire CHF 65'870.00. L'augmentation des coûts serait en conséquence d'env. CHF 200'000.00.
- **M. ROCH**, qui s'exprime au nom du Conseil des parents de Romont ainsi que sur la base de discussions avec d'autres parents, ne s'attendait pas à une telle proposition consistant à remplacer tous les bus actuels qui déplacent des élèves du degré primaire par des midibus. L'idée de la requête consistait à envisager des midibus uniquement pour les petits élèves, de façon à les séparer des plus grands et des adultes. La demande concernait donc bien les enfants de 1H-2H, voire jusqu'à 4H. Cette solution réduite a-t-elle été étudiée ? Si oui, quels en sont les coûts ?

- **M. SCHMID (TPF)** indique que cette solution réduite n'a pas été étudiée puisque telle n'était pas la demande adressée au TPF, mais que le calcul peut évidemment être effectué. Il a lui-même pris le bus de La Maula pour se rendre compte de la situation. Dans le cadre des mesures prises, une accompagnatrice « trie » les enfants, assied les plus petits en leur attachant la ceinture et les plus grands restent debout. Comme indiqué auparavant, une offre peut tout à fait être calculée pour l'instauration de midibus uniquement pour les petits élèves (principalement pour les 1H-2H, et jusqu'à 4H).

M. le Président remercie M. RAMUZ et M. SCHMID, Représentants des TPF, pour leurs présentations et leur souhaite plein succès pour la suite.
« *Applaudissements.* »

MM. RAMUZ et SCHMID quittent la salle.

5. BUDGETS 2021

5.1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

M. le Président passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic en charge du dicastère des FINANCES, pour la présentation des budgets.

« Le budget de fonctionnement 2021 »

*laisse apparaître un déficit de **CHF 444'366.50**, soit le 1,7 % du total des charges, en diminution par rapport à l'exercice précédent qui présentait le 2 % des charges.*

*Les charges communales de fonctionnement par nature augmentent de 5,5 % pour se situer à **CHF 12'571'944.65 (+ CHF 657'855.00 par rapport à l'exercice précédent).***

*En 2021, la clé de répartition des charges liées de district augmente pour Romont de + 0.469 %, ce qui la situe à 23.06 %. Pour le COG, Romont prend à sa charge un préciput fixé à 4 % avant distribution des charges aux communes de la Glâne, ce qui fixe notre participation à **26.14 %**.*

*Notre part des charges liées de district augmente de 4.28 % soit + **CHF 276'349.30**, dont les frais d'exploitation du COG de + CHF 160'354.65 et les frais financiers du COG de + CHF 57'556.40, comprenant l'exploitation et le financement de la nouvelle piscine.*

Les charges liées du canton augmentent de 2.85 % soit, + CHF 168'124.45 La contribution cantonale pour la péréquation des ressources et des besoins diminue de CHF 38'967.00.

Le total des charges nettes du canton est donc de CHF 4'889'300.40, en augmentation de 4,42 %.

Les recettes totales des impôts augmentent de 5.94 % à CHF 16'625'500.00, influencées par l'estimation des recettes des personnes physiques en hausse de + 6.83 % soit + CHF 721'783.00.

Les impôts sur les mutations immobilières ont été estimés à CHF 600'000.00 sur la base du résultat moyen des cinq dernières années. Pour rappel, pour atteindre ce montant, il faut un volume de transactions totalisant CHF 40'000'000.00 étant donné que la quote-part communale est de 1,5 %.

La rentrée des taxes de la contribution immobilière est estimée à + CHF 70'000.00 (3 o/oo de la valeur fiscale), soit une progression de CHF 23'000'000.00 des valeurs fiscales.

Le budget des investissements 2021

*présente des nouvelles dépenses à voter pour un montant de **CHF 5'088'000.00** alors que les recettes sont prévues pour CHF 154'750.00.*

Aux nouvelles dépenses à voter s'ajoutent CHF 4'800'000.00 pour le financement des projets en cours déjà votés.

*Le déficit du budget des investissements totalise donc **CHF 9'733'250.00**.*

En conclusion

Le budget de fonctionnement 2021 s'approche de l'équilibre à 1,77 % des recettes générales, 5 % étant la limite légale actuelle tolérée.

Les bénéfices réalisés ces dernières années sont dus à un endettement net quasi nul, une charge financière faible et des recettes conjoncturelles favorables.

Notre rendement fiscal moyen ne peut que s'améliorer par rapport à la moyenne cantonale, mais démontre clairement que nous ne pouvons rivaliser avec les autres communes du canton en matière d'investissements et autres dépenses.

Nous sommes conscients des perspectives financières que nous avons annoncées et restons prudents sur les dépenses qui engendreraient des charges nouvelles sans compensation.

Nous continuerons à intervenir le cas échéant dans les assemblées du district pour demander des économies dans le fonctionnement des différentes associations de communes. Pour rappel, d'ici 2 ans, ces mêmes charges correspondront au 30 % du total des charges de notre budget.

L'évolution des impôts des personnes morales est à observer suite à l'introduction de la nouvelle Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Nous espérons que d'ici 2 ans, le montant des recettes provenant des contributions de rigueur soient compensées voir dépassées par des recettes d'impôts des personnes morales.

Je termine mon rapport en remerciant mes collègues du Conseil communal, les Chefs de service et tout le Personnel communal pour leur collaboration à l'établissement de ces budgets.

Après 30 ans de bons et loyaux services, M. Gabriel GILLIERON transmet ce soir ses derniers budgets de (sa) la Commune de Romont. Je le remercie chaleureusement pour son travail et sa précieuse collaboration durant toutes ces années. Nous aurons bien entendu l'occasion de lui témoigner notre gratitude lors de la présentation des comptes 2020.

« Applaudissements ».

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, au nom du Conseil communal, je vous invite à accepter les budgets 2021 tels qu'ils vous sont présentés, soit :

- le budget de fonctionnement avec un déficit de CHF 444'366.50 ;*
- le budget des investissements avec un déficit de CHF 9'733'250.00».*

M. le Président remercie M. CORNU pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ INTERVENTION DE MME MURIELLE JAQUIER-ELTSCHINGER, CONSEILLERE GENERALE, PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCIERE

« La Commission financière a examiné avec attention le budget 2021 lors de sa séance du 17 novembre 2020. Nous nous sommes réunis avec le Conseil communal et M. GILLIERON en date du 24 novembre 2020 et ces derniers ont répondu en détail aux nombreuses questions posées. Nous les remercions vivement pour les précisions apportées.

Le budget des investissements prend en compte les dépenses déjà votées pour un montant de CHF 4'800'000.00 et des dépenses nouvelles pour CHF 5'088'000.00. Dans ce dernier montant, il y a la prise en compte uniquement de 3 millions de francs sous les postes - Administration scolaire/Centre scolaire & Installations sportives - sur les 30 millions indiqués dans le plan financier. En effet, le Conseil communal a inscrit les dépenses qui seront ou qui devraient être effectives durant l'année 2021.

Au niveau du budget de fonctionnement, il annonce un déficit, réduit par rapport à 2020, de CHF 444'366.50, ce qui représente 1.7 % des charges de fonctionnement (qui se montent elles à environ 26 millions de francs). Les charges liées nettes du Canton, avec comme postes importants les écoles primaires et les institutions spécialisées, représentent 18.6 % du budget et les charges liées du district 25.6 %, avec comme poste important les frais d'exploitation du Cycle d'Orientation de la Glâne. Il faut tenir compte de la modification de la clé de répartition des communes glânoises pour Romont, qui passe au taux de 23.058 % contre 22.591 % en 2020 d'où une augmentation dédites charges. La Commission financière invite le Conseil communal, en tant que partie prenante des associations de communes, à exercer un œil averti pour la maîtrise de ces coûts.

Pour les recettes communales, les impôts sont annoncés avec une légère augmentation de 5.94 % par rapport au budget 2020, entre autres avec l'impôt sur le revenu des personnes physiques, mais avec un écart de – 20 % en comparaison des comptes 2019 surtout en relation avec l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

En lien avec ce qui précède, la Commission financière préavise favorablement les budgets de fonctionnement et d'investissements et propose au Conseil général d'en faire de même. »

M. le Président remercie Mme JAQUIER pour le rapport de la Commission financière.

M. CORNU, Directeur des finances, remercie la Commission financière pour sa prise de position.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE PLR

« Elaborer le budget prend du temps, contraint à des réflexions, des compromis auxquels le Conseil communal s'est sans doute longuement livré. Nous l'en remercions.

C'est avec la plus grande attention qu'au sein du Groupe PLR nous l'avons parcouru. En termes de chiffres, de montants, nous avons certes débattu sur certaines positions, notamment les maintenances informatiques, pour constater qu'il s'inscrivait dans la planification financière et présentait un déficit acceptable.

En termes de projets, la construction d'une nouvelle école primaire en est le principal. Une dimension manque cependant pour être mieux à même d'apprécier toutes les avancées que ce budget exprime et recouvre : la vision d'un Romont 2030 à laquelle se référer. Elle existe probablement dans la tête de chacune et chacun mais elle donne sens, dès lors qu'elle est partagée.

L'année 2021 sera celle du renouvellement des Autorités communales, du changement du répondant du Service des finances et de l'informatique au sein de l'Administration. Les nouvelles technologies sont là, complexes, et nous attendons que les Services de l'Administration communale analysent leur fonctionnement pour s'assurer d'en tirer le plus grand profit, aussi dans leur relation avec la population.

Quant au plus grand projet, celui de la construction de l'école, nous souhaitons qu'il ne souffre plus de retard dans sa réalisation.

En réitérant nos remerciements à tous ceux et celles qui ont œuvré à la préparation de ces budgets, le Groupe PLR vous propose de les accepter sans réserve. »

■ INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Lors de sa séance du 2 décembre dernier, le Groupe Les Verts a étudié les budgets 2021.

Nous remercions le Conseil communal et M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances, pour l'élaboration de ce budget et toutes les informations fournies.

Le budget, tel qu'il nous est présenté ce soir, manque, une nouvelle fois, clairement d'ambitions. A son habitude, le Conseil communal de Romont se contente de traiter les affaires courantes, d'investir dans les secteurs essentiels au bon fonctionnement de la Commune et dans les choses qui ne peuvent être repoussées. Le Conseil communal fait à nouveau preuve d'un manque de vision quant à ce qui pourrait être réalisé pour une commune qui est un chef-lieu. Plutôt que de se montrer visionnaire et proactif dans certains secteurs, le Conseil communal préfère ronronner dans son coin et faire « comme on a toujours fait ».

Dans le budget des investissements, le Groupe Les Verts salue le montant dédié au « Centre scolaire & Installations sportives ». Nous sommes satisfaits de constater que ce projet avance, et qu'après une absence fracassante de la planification financière l'année dernière, il figure à nouveau dans le budget 2021.

Le Groupe Les Verts se réjouit aussi de trouver un montant pour l'étude de détail pour le passage à la taxe au poids. Il est en effet important que la Commune de Romont applique encore mieux la notion de pollueur-payeur et incite les habitants-es à réduire leurs déchets. Cela ne pourra passer que par la taxe au poids. Nous rendons néanmoins attentif le Conseil communal aux diverses interventions faites par les groupes lors de la séance du Conseil général du mois de juillet dernier. Si ce projet veut faire l'unanimité, il est essentiel de considérer les diverses demandes qui avaient été exprimées.

Dans les bémols du budget des investissements se trouve la dépollution de la deuxième partie du terrain vendu à la Société Nespresso. L'Entreprise a annoncé, courant 2020, vouloir réaliser la deuxième étape de son projet de construction d'usine et la Commune de Romont devra donc réaliser les travaux nécessaires à l'assainissement du terrain. Un montant d'env. 1,7 millions figure toujours dans la liste des investissements en cours, mais aucun nouveau montant n'est prévu au vote en 2021. Le Conseil communal peut-il aujourd'hui nous certifier que le montant de 1,7 millions de francs sera suffisant ? Et si non, à combien se chiffrent les estimations actuelles ?

Comme l'année dernière, malgré un léger déficit, le budget de fonctionnement reste équilibré.

Parmi les points qui nous posent question, se trouve notamment l'achat du tracteur à gazon pour le Centre sportif de Bossens. Ce montant de CHF 44'000.00 ne devrait pas figurer dans le budget de fonctionnement de la Commune, mais aurait dû faire, dès le départ, partie de la demande de crédit no 5 du 6 octobre 2016. En effet, il ne s'agit pas du fonctionnement de la Commune, mais bel et bien d'un investissement ! Le Groupe Les Verts pointe une nouvelle fois du doigt la tendance au saucissonnage des projets de la part de notre Exécutif et de ses Chefs de service, élément que nous avons déjà dénoncé à plusieurs reprises.

Le Groupe Les Verts est aussi très attentif au développement des frais liés à la santé. Avec la crise du Coronavirus, la fragilité et l'importance du système de santé sont apparues au grand jour et ont fait partie des préoccupations principales des citoyens-ennes. Il y aura très certainement un impact de la pandémie sur les charges liées à la santé. Le Conseil

communal peut prendre un rôle important au sein de l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Glâne, en proposant des alternatives innovantes, qui permettraient, sur le long terme, d'avoir moins de frais dans ce domaine.

Nous saluons le montant de CHF 20'000.00 inscrit au budget pour le développement de projets dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse et espérons voir bientôt la naissance d'une nouvelle structure, pourquoi pas d'une maison verte, telle que la demande avait déjà été faite par le Groupe PS par le passé et soutenue par le Groupe Les Verts.

Le Groupe Les Verts approuve les budgets d'investissements et de fonctionnement sans aucun enthousiasme et déplore le manque d'ambitions et de vision de notre Exécutif. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE SOCIALISTE**

« Le Groupe PS s'est réuni le 3 décembre 2020 pour discuter des budgets d'investissements et de fonctionnement 2021.

Le budget des investissements fait apparaître, comme chaque année, une importante série d'investissements que la Commune de Romont doit réaliser sur son territoire. Ceux-ci ont un impact financier non négligeable, mais sont néanmoins supportables au vu de la bonne santé financière de la Commune actuellement.

Le budget de fonctionnement fait apparaître un déficit d'un peu plus de CHF 400'000.00. Nous souhaitons relever cette année que l'estimation des rentrées fiscales a été mieux alignée avec les projections du Canton, ce qui permet une estimation plus adéquate des rentrées fiscales potentielles. Malgré le déficit annoncé, qui doit bien entendu être pris comme une prévision et non pas comme un chiffre définitif, notre Groupe constate que la Commune de Romont pourrait faire plus pour que la bonne situation financière de la Commune ait un impact sur les habitants également. Nous venons chaque année avec des propositions d'aides aux sociétés culturelles et sportives, avec la prise en compte de la sécurité de nos élèves et le bien-être de notre population. Ce sera encore le cas cette année et nous espérons que ce message puisse être perçu par le Conseil général et par le Conseil communal.

En conclusion, le Groupe PS accepte les budgets d'investissements et de fonctionnement 2021 et recommande au Conseil général d'en faire autant.

Nous remercions le Personnel communal pour la bonne tenue des documents que nous avons reçus, pour ces budgets et pour tout le travail remarquable effectué durant cette année 2020 particulière pour tout le monde. »

■ **INTERVENTION DE M. FRANÇOIS-XAVIER MEUWLY, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

« Le Groupe Horizons Nouveaux a pris connaissance du budget 2021 et l'a étudié lors de sa soirée de préparation du 2 décembre.

Nous félicitons le Conseil communal et le Service des finances pour l'élaboration d'un budget de fonctionnement, même un peu déficitaire, qui présente des charges pour 26,3 millions de francs et un budget d'investissement à hauteur de 9,9 millions de francs.

La présentation de la planification financière par la Société BDO, que nous profitons également de remercier, nous fait prendre conscience qu'il faudra prochainement envisager une hausse de coefficient fiscal pour assurer l'augmentation des dépenses.

Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les budgets d'investissements et de fonctionnement.

En remerciant le Conseil communal et l'Administration communale pour leur travail, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter, à toutes et à tous, un Joyeux Noël ainsi qu'une année 2021 meilleure que 2020.»

■ **INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE UDC**

« Lors de sa séance du 30 septembre dernier, le Groupe UDC s'est penché sur la planification financière et les budgets 2021. Notre représentant au Conseil communal a répondu à nos diverses questions.

Nous remercions M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances, la Société BDO pour le travail réalisé et le Conseil communal pour l'élaboration du présent document.

Les années à venir s'annoncent compliquées et délicates avec les nombreux investissements nécessaires dont la nouvelle école, mais Romont n'a plus le choix ; celle-ci devient indispensable et le temps qui passe ne va pas arranger les choses.

Nous adressons également nos félicitations au Conseil communal pour l'ensemble du travail réalisé pendant cette année compliquée et de permettre ainsi à Romont d'être de nouveau dans la lumière grâce à l'excellent travail destiné à mettre nos monuments historiques en valeur.

Le Groupe UDC approuve le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2021 et invite le Conseil général en à faire de même. »

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS DAFFLON, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PDC**

« Lors de sa séance de préparation du 7 décembre, le Groupe PDC a analysé la présentation des budgets de fonctionnement et des investissements 2021.

Beaucoup d'incertitudes planent sur ce budget 2021. Ainsi, les effets de la crise due au Coronavirus, de la réforme de l'imposition des entreprises et de la baisse des impôts cantonaux rendent les prévisions des revenus très difficiles à estimer pour l'année 2021.

Dans ces conditions, le Conseil communal a présenté un budget qui nous semble réaliste,

tout en gardant une certaine réserve de rigueur en cette période de grandes incertitudes.

C'est pourquoi les deux budgets ont été approuvés à l'unanimité par le Groupe PDC.

Le Groupe PDC tient à remercier le Conseil communal, le boursier communal sortant, M. Gaby GILLIERON, et toutes les personnes de son service pour le travail relatif à l'élaboration de ces budgets. »

M. CORNU, Vice-Syndic, tient à signaler à Mme LOSEY que le Conseil communal ne ronronne pas, même lorsqu'il est au vert ! Après une qualification de « *teneur de comptabilité à l'image d'un village* », voici ce soir une nouvelle attaque sur le fonctionnement du Conseil communal. Le train de votre insolence roule sur les rails de mon indifférence. Quant au dossier de l'agrandissement du site de Romont de la Société Nespresso, le Conseil communal reviendra en temps voulu auprès du Conseil général.

M. le Président poursuit avec les divers chapitres de chaque budget. Les Conseillers généraux qui souhaitent intervenir sont priés de se manifester et d'indiquer le numéro et le nom du chapitre pour que chacun puisse comprendre clairement les interventions.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2021

Lecture dès la page 7

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

«Chapitre 6 - no 62 Routes communales - p. 10 :

Le Groupe Les Verts demande qu'un montant de CHF 30'000.00 soit ajouté au budget des investissements pour la mise en place d'une signalisation lumineuse pour passage de sécurité afin de sécuriser sans délai le passage pour piétons situé devant Epicentre. La situation actuelle n'est guère satisfaisante car les voitures roulent rapidement sur la Route d'Arruffens. L'arrêt de bus du COG empiète sur la route cantonale et empêche la visibilité à droite et le mélange des flux entre les élèves du degré primaire et du degré secondaire contribue à rendre la traversée de la route difficile, voire dangereuse. Cette solution d'un feu de signalisation aurait l'avantage de fonctionner 24h/24, 7 jours sur 7. »

■ **REPONSE DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL**

« Afin de répondre à la demande de Mme LOSEY, au nom du Conseil communal, je vous propose de refuser cette demande car actuellement, comme tout le monde le sait, une étude est en cours pour étudier la dangerosité des chemins piétonniers sur l'ensemble du territoire communal. Nous avons reçu un premier rapport provisoire indiquant que ce secteur ici n'est pas considéré comme dangereux. De plus, comme vous le savez tous également, cette zone est vouée à être modifiée dans les années à venir en accompagnement du projet de bâtiment scolaire pour tout ce qui concerne la mobilité douce, des transports publics et des flux de piétons. »

La demande de Mme LOSEY étant maintenue, la proposition du Conseil communal est soumise au vote, soit sans ajout au chapitre no 6 des investissements.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 33 « OUI », 9 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LA VARIANTE PROPOSEE PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LE CHAPITRE 6 DU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2021.

LA PROPOSITION DE MME LOSEY EST PAR CONSEQUENT REJETEE.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

Lecture dès la page 19

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Page 21, poste no 110.3080.00 « mandats de gestion externe » :

Le Groupe Les Verts demande qu'un service de patrouilleurs scolaires soit mis en place au passage pour piétons situé devant Epicentre pour un montant de CHF 22'000.00. Ce service de patrouilleurs pourrait être mis en place en collaboration avec le CO de la Glâne, avec des personnes au chômage qui arrivent en fin de droit ou alors avec des parents qui seraient prêts à s'engager pour garantir la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. »

■ **REPONSE DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL**

«Ma réponse est identique à la précédente et je maintiens par conséquent la proposition du Conseil communal. Ce poste a déjà été augmenté de CHF 15'000.00 par rapport au budget 2020, notamment pour régler au mieux les problèmes aux abords des écoles, et vous aurez aussi remarqué qu'au poste 210.31.8009 que nous aborderons plus tard concernant les écoles, qu'un montant de CHF 40'000.00 a aussi été intégré pour des mesures urgentes suite à l'étude en cours au niveau des chemins piétonniers sur l'ensemble du territoire communal.»

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Je ne suis pas vraiment satisfaite de cette réponse car je constate quotidiennement des problèmes sur ce passage piétons. Les petits élèves de 1H et 4H côtoient des grands du COG qui ne prêtent absolument pas attention aux petits. Comme déjà mentionné, le bus qui s'arrête juste à côté du COG empiète sur la route. On est donc obligé de se mettre sur la route afin de voir si des voitures viennent depuis la droite avant de pouvoir traverser. Je suis régulièrement témoin de situations où les voitures ne s'arrêtent pas devant ce passage de sécurité et qui passent outre alors que les enfants attendent pour traverser. Le plateau d'Arruffens, de par la manière dont il est aménagé actuellement, est un boulevard

pour les voitures.

J'ai eu le plaisir, l'autre jour, de voir une voiture rouler à 67 km/h à l'entrée d'Arruffens. J'estime que la sécurité à cet endroit n'est pas garantie pour les enfants et je reprendrai une phrase que nous avons entendue plus tôt, à savoir qu'un accident est un accident de trop. Alors je demande au Conseil communal s'il veut attendre qu'un accident grave se produise à cet endroit avant de réagir ? »

■ **REPONSE DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL**

« Tout accident est un accident de trop, c'est une évidence. Comme déjà dit, une étude est en cours. Actuellement, cet endroit n'est pas considéré comme problématique. Si le rapport final de l'étude devait relever des problèmes, alors il est clair que le Conseil communal prendra les mesures qui s'imposent, comme pour les autres endroits concernés sur le territoire communal. Effectivement, il y a un passage de sécurité à proximité du Bicubic, mais il y en a d'autres en ville, à Chavannes ou dans d'autres rues empruntées par les élèves ou adultes. On ne peut pas mettre en place une mesure sur ce passage précis, et oublier les autres.

■ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY**

« Alors pourquoi mettre des patrouilleurs devant l'école du centre-ville ? Si on argumente comme vous le faites, ceux du centre-ville ne sont pas justifiés non plus. Il faut prendre en considération les préoccupations de la population car je ne suis pas la seule maman à avoir fait ce constat. Libres aux parents de faire d'autres demandes pour d'autres passages pour piétons. Je maintiens donc ma demande.

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GENERAL**

« Il y a quelques années, j'ai été désigné volontaire en tant qu'élève du CO comme patrouilleur scolaire pour officier devant le COG et à l'endroit où est maintenant le Bicubic. A ma connaissance, le trafic n'a pas diminué à ces endroits. Effectivement, il me semble que le trafic est dense. je souhaiterais savoir si, dans le budget actuel, de l'argent est potentiellement disponible pour financer les patrouilleurs à cet endroit, au cas où l'étude le jugerait nécessaire ?

■ **REPONSE DE M. EMMANUEL BUSSARD, CONSEILLER COMMUNAL**

« Dans le budget 2021, deux postes ont été augmentés et peuvent servir pour des actions du genre. J'ai aussi officié comme patrouilleur et, dans le cas présent, je me vois mal prendre une décision à la place du COG. Aujourd'hui, au COG, il semble que les patrouilleurs scolaires ont été supprimés.

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN**

M. JORDAN fut lui aussi surpris d'apprendre que les patrouilleurs n'existaient plus au COG. Partant de là, il pose la question de savoir s'il appartient à la Commune de faire quelque chose ?

Mme LOSEY maintenant sa proposition, il s'agit de voter en premier lieu la proposition du Conseil communal concernant le chapitre 1 du budget de fonctionnement 2021, soit sans l'ajout d'une dépense supplémentaire au budget.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 23 « OUI », 19 « NON » ET 3 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LA VARIANTE PROPOSEE PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LE CHAPITRE 1 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021.

LA PROPOSITION DE MME LOSEY EST PAR CONSEQUENT REJETEE.

■ **INTERVENTION DE M. NICOLAS SALAMIN, CONSEILLER GENERAL - CHAPITRE 2 - POSTE 210.3180.19 - PAGE 24**

« Le Conseil communal nous avait annoncé, en juillet 2020, qu'il allait étudier la possibilité de créer des midibus pour pallier aux problèmes récurrents dans les transports scolaires que notre Groupe, entre autres, a régulièrement mentionné durant cette législature.

Nous remercions le Conseil communal d'avoir mandaté les TPF pour une présentation à l'intention des membres du Législatif, avant le message sur les budgets, présentation très intéressante. Elle donne un éclairage nouveau en indiquant une estimation des coûts que cela engendrerait. Il est regrettable que la solution demandée par les parents – à savoir mise en place d'un transport dédié pour les 1H à 4H - n'a pas été examinée, notamment au niveau des coûts.

Au vu des chiffres donnés et des discussions constantes sur le sujet, je souhaite demander d'ajouter un montant de CHF 200'000.00 pour la mise en place d'un transport dédié pour les élèves de 1H à 4H de toute la commune au poste 210.3180.19 du budget de fonctionnement. Ce montant n'est malheureusement pas précis et j'aurais souhaité proposer un montant exact. Je peux cependant dire que le montant demandé sera inférieur à ces CHF 200'000.00 puisque moins d'élèves seront à transporter par rapport au projet dévoilé auparavant par les TPF. Il permettra par contre de mettre en place une solution demandée par la grande majorité des parents d'élèves de notre Commune dès la rentrée 2021. »

Mme POULIN ne souhaite pas intervenir et demande de passer directement au vote.

M. SALAMIN maintenant sa proposition, il s'agit de soumettre en premier lieu au vote la proposition du Conseil communal, soit sans l'ajout de la somme de CHF 200'000.00 au compte no 210.3180.19.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 24 « OUI », 15 « NON » ET 6 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL VALIDE LA VARIANTE PROPOSEE PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LE CHAPITRE 2 DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021.

LA PROPOSITION DE M. SALAMIN EST PAR CONSEQUENT REJETEE.

■ **INTERVENTION DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE – CHAPITRE 3 – POSTE 320.3650.00 – PAGE 28**

« Lors de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018, au moment de la présentation des budgets, M. Yann-Yvain BEFFA avait demandé au Conseil communal s'il avait trouvé un moyen de distribuer plus équitablement les subsides aux sociétés culturelles et comment ces subsides étaient distribués.

La réponse de M. PERRIER, en décembre 2018, a été la suivante, je cite : « J'avais prévu de mettre sur pied un groupe de travail. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps de faire ce travail, qui est repoussé d'une année voire deux ans, en fonction des disponibilités du Conseil communal ».

Nous voici maintenant deux ans plus tard et le Groupe socialiste réitère sa question et souhaite savoir si le Conseil communal a pris la peine de se pencher sur ce dossier et s'il existe actuellement une transparence sur les subsides octroyés aux sociétés culturelles et leur répartition précise. »

■ **REPONSE DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL**

«Le Conseil communal ne s'est pas penché sur cette problématique. Ce sujet est conséquent et, pour être franc avec vous, le Conseil communal ne sait pas trop par quel bout commencer. On devrait considérer toutes les sociétés dans l'ensemble pour pouvoir arriver à une solution. Nous n'avons effectivement pas eu le temps de le faire, s'agissant d'une tâche tellement conséquente. Et le Conseil communal a eu d'autres priorités à traiter.

Il y a quelques années, le calcul avait été fait et nous nous situons proches de la somme de CHF 700'000.00 accordée aux sociétés de Romont. Trouver aujourd'hui une juste répartition équitable pour toutes les sociétés s'avère très compliqué. On a tenté d'examiner la chose pour les sociétés sportives et la tâche s'est avérée très complexe. Pour les sociétés culturelles, c'est encore plus compliqué. J'ai donc aujourd'hui la même réponse à vous fournir malheureusement, à savoir que le Conseil communal ne s'est pas penché sur ce sujet compliqué à résoudre. »

■ **REPONSE DE MME PASCALE ZERMATTEN, CONSEILLERE GENERALE**

« Je prends acte de la réponse de M. PERRIER et reviendrai à la charge dans deux ans, en espérant obtenir de la transparence. »

La parole n'étant plus demandée concernant les budgets 2021, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

5.2. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 220'000.00 POUR LA TRANSFORMATION DES LOCAUX DU BATIMENT ADMINISTRATIF RUE DU CHÂTEAU 93, A ROMONT

M. le Président passe la parole à **M. Didier DEMIERRE**, Conseiller communal en charge du dicastère des BATIMENTS, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ INTERVENTION DE M. ALAIN BOSSON, CONSEILLER GÉNÉRAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

« Réunie en séance les 17 et 24 novembre dernier, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 220'000.00 pour la transformation des locaux du bâtiment administratif de la Rue du Château 93.

Cette demande de crédit a été acceptée par la Commission financière à l'unanimité de ses membres présents ; elle recommande ainsi au Conseil général d'en faire de même. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GÉNÉRALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

«Le Groupe Les Verts a pris connaissance avec intérêt des transformations prévues dans le bâtiment de la Rue du Château 93. Si nous sommes satisfaits de voir que le bâtiment de l'Administration communale sera transformé afin de compléter les besoins en bureaux et en salles de réunion, nous déplorons néanmoins certains points.

Nous sommes surpris que le Conseil communal ne saisisse pas l'opportunité de remplacer le vétuste ascenseur qui na pas de double porte, alors qu'une manufacture de la place, l'Entreprise Ascenseurs Menétrey, a récemment retenu l'attention des médias avec son nouveau produit innovant spécialement adapté à cette situation. Cela a un coût certes, mais dans la période compliquée que nous vivons, cela aurait eu tout son sens de soutenir l'économie locale. Enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées, toutes et tous en auraient bénéficié.

Nous déplorons donc que ce projet de rénovation ne respecte ainsi pas la LHand (151.3 LHand – Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

En effet, les bâtiments publics qui sont rénovés doivent prendre en compte leur accessibilité et considérer sérieusement des options pour en améliorer l'accessibilité (art. 2 al. 3 et art.

3a). Dans ce contexte, l'accès à un ascenseur suffisamment grand pour accueillir une chaise roulante est central.

Dans le cas où le principe de proportion est respecté, il nous paraît important d'améliorer l'accès des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'une part de respecter la loi et d'autre part d'investir à long terme pour toute la population romontoise, sans exclure ceux qui se déplacent en chaise roulante... ou avec une poussette.

A ce sujet, nous relevons également l'absence de WC compatible avec les chaises roulantes dans le bâtiment de l'Administration communale. Or ce type de WC est suffisamment spacieux pour y ajouter une table à langer escamotable. Cela permettrait ainsi de faire « d'une pierre deux coups » et d'améliorer en même temps l'accès du bâtiment aux personnes à mobilité réduite et aux familles.

Le Groupe Les Verts demande donc au Conseil communal de motiver clairement sa décision de ne pas suivre les directives légales en ne prévoyant aucune adaptation pour améliorer l'accès à un bâtiment public ou de prendre ces paramètres en compte et de présenter un nouveau projet plus inclusif. »

■ **REPONSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« L'ascenseur actuel permet l'accès aux personnes à mobilité réduite. On l'a déjà vécu à plusieurs reprises. Si vraiment on veut faire marcher l'économie locale, je suis entièrement d'accord mais ce ne serait pas un crédit de CHF 200'000.00 qui sera nécessaire, mais plutôt de l'ordre de CHF 600'000.00. Nous avons été rendus attentifs au fait que l'immeuble était protégé. On va devoir demander une étude de sécurité et pour tout ce qui est de la rénovation, nous allons examiner les points importants.

Pour l'instant, comme on l'avait fait en 2017 pour sécuriser les bureaux du Service social et le Service des finances, à moindre coût on peut le faire ainsi. Si on veut vraiment une vision à long terme comme proposé par Mme MASUR LUU, alors il sera impératif de modifier la valeur du crédit.

■ **INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GÉNÉRALE**

«Je ne suis pas tout à fait satisfaite de la réponse et j'aurais encore une question. Avez-vous demandé un devis des coûts pour un nouvel ascenseur ? Vous pensez que ce serait plus cher mais avez-vous des éléments concrets vous permettant de penser cela ?

■ **REPONSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« Nous n'avons pas été jusque-là. Nous avons fait au plus simple, comme pour les transformations précédentes».

■ **INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GÉNÉRALE**

« Alors serait-il possible d'aller plus loin, en demandant une offre afin d'y voir plus clair dans cette situation. »

■ **REPOSE DE M. DIDIER DEMIERRE, CONSEILLER COMMUNAL**

« Ce n'est pas la proposition de ce soir mais je vous renseignerai bien volontiers. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 40 « OUI », 4 « NON » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 220'000.00 POUR LA TRANSFORMATION DES LOCAUX DU BATIMENT ADMINISTRATIF DE LA RUE DU CHÂTEAU 93, A ROMONT.

5.3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 600'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DU CENTRE SPORTIF DE BOSSENS ET DU QUARTIER DE LA VIGNETTA

M. le Président passe la parole à **M. Luc BARDET**, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION/ENVIRONNEMENT, pour la présentation de cette demande de crédit.

M. le Président remercie M. BARDET pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ **INTERVENTION DE M. JEAN-YVES PYTHON, CONSEILLER GÉNÉRAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« Réunie en séance les 17 et 24 novembre 2020, la Commission financière a étudié cette demande de crédit.

Aux questions posées, réponses ont été données.

La Commission financière regrette qu'une partie de ces travaux n'ait pas été exécutée lors de la construction du centre sportif, ce qui aurait permis de réduire les coûts de cet ouvrage.

C'est à la majorité de ses membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit et vous invite à en faire de même ».

M. le Président remercie M. PYTHON pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE**■ INTERVENTION DE M. NICOLAS PACCAUD, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE HORIZONS NOUVEAUX**

« Les membres du Groupe Horizons Nouveaux se sont rencontrés le mercredi 2 décembre pour se positionner sur les différents éléments de l'ordre du jour de cette séance du Conseil général. Ce message no 5.3 a suscité beaucoup de discussions, davantage sur la forme que sur le fond.

En effet, nous sommes tous d'avis qu'il est judicieux d'investir très rapidement dans un ouvrage pour protéger l'investissement de plus de 5 millions de francs fraîchement réalisé ainsi que pour la protection du quartier de La Vignetta.

Revenons donc sur la forme. Dans le premier paragraphe de la page 2, il est noté : « la construction d'un centre de sport n'est pas compatible avec cette zone de danger ». Pourtant, en octobre 2016, date à laquelle le Conseil communal invitait le Conseil général à accepter la demande d'investissement pour la rénovation du centre sportif, ceci n'était nullement mentionné. La carte qui apparaît en première page de ce message date de 2014, donc cette zone de danger d'inondation de degré modéré était déjà connue de votre part !

A cela s'ajoute le fait que, dans l'annexe no 1, qui correspond au plan de situation du message no 5 du Conseil général du 6 octobre 2016, la zone de rétention des crues est déjà dessinée. Ceci indique clairement la volonté du Conseil communal de solutionner une situation connue. Le plan mentionné précédemment indique également un passage sous la piste de course de 130 m (qui a perdu 30 m depuis octobre 2016 !). Que l'on réalise un bassin de rétention en aval ou en amont, la pose de la canalisation sous la piste était indispensable et même prévue.

Certes ladite canalisation n'était pas incluse dans le budget de rénovation du centre sportif ; cependant, suite au préavis favorable du SEn du 5 juillet 2018 avec condition, c'est après 30 mois que vous nous soumettez une telle demande de crédit sachant que cette zone était en chantier auparavant ! Il n'est pas possible de vous féliciter pour une éventuelle coordination entre les projets pour réduire les coûts, voire atteindre un meilleur bilan écologique !

A gauche du centre sportif, du côté des courts de tennis, est aussi dessinée une zone à risque. Nous espérons que celle-ci a aussi été prise en compte dans l'étude réalisée par le Bureau CSD et est intégrée dans cet investissement afin de répondre pleinement à la demande du SEn.

La condition impérative du SEn du 5 juillet 2018, qui demande la réalisation d'un projet d'aménagement d'un ouvrage de protection contre les crues afin de délivrer un permis d'occuper, n'entrave-t-elle pas la relation avec le CSR, le Club de Tennis et le CARC, qui devront patienter avant de pouvoir jouir de leurs nouvelles infrastructures ?

Comme vous l'avez justement relevé, la perspective d'une inondation majeure semble peu probable ; toutefois, en juin 2016, un tel événement avait engendré des dégâts. Il n'est pas nécessaire d'appeler Maria METTRAL ou Natalie SBAÏ afin qu'elles renoncent à faire des prévisions météo trop humides pour la région de Bossens, mais il l'est peut-être de préparer

vosre seau et vosre pelle pour éviter que l'investissement du Centre sportif ne ruisselle dans le quartier de La Vignetta en attendant la réalisation rapide et complète de cet ouvrage ! Il en va de vosre crédibilité.

En conclusion, le Groupe Horizons Nouveaux soutient cette demande d'investissement et vous invite à une prompte réalisation des travaux. Nous n'approuvons cependant pas la situation dans laquelle s'est mise le Conseil communal tant dans les délais que dans la gestion des synergies avec le chantier du Centre sportif. »

■ **INTERVENTION DE MME OPHELIE BRODARD, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe Les Verts déplore la gestion chaotique de ce dossier et le manque total de vision globale et à long terme dans ce projet.

Il aurait été judicieux de commencer par ces aménagements, avant même de débiter le chantier du Centre sportif, plutôt que de devoir rouvrir une tranchée dans des installations toutes neuves !

Sur les CHF 600'000.00 demandés ce soir, quelques 10 % de la somme auraient pu être intelligemment économisés. Mais le Conseil communal a préféré découper le projet en plusieurs étapes, espérant probablement au passage que le Service cantonal de l'environnement renonce à cette construction. Ce sont maintenant les contribuables qui paient les pots cassés.

Le Groupe Les Verts avait relevé, lors de la séance du 6 octobre 2016, que le montant paraissait bas et que les risques de crues dans cette zone n'étaient pas pris en compte. Pour mémoire, je vous relis le passage de la page 14 du procès-verbal de la séance d'alors :

« Nous tenons à relever qu'avec le Centre sportif de Bossens, nous avons à nouveau un projet qui se situe dans une zone de crues. Cela nécessite l'aménagement d'une zone de rétention des crues, qui représente une surface de 360 m² sur le plan annexé au message. Or, dans ce dernier, il n'est aucunement fait mention de ce bassin de rétention. A ma question concernant le montant prévu pour cette construction, qui ne figure pas à la page 3 du devis, M. le Syndic a répondu, lors de la séance avec la Commission financière, qu'il fallait compter plusieurs centaines de milliers de francs. »

Le Groupe Les Verts ne peut que soutenir cet objet qui relève de l'élémentaire bon sens et qui est absolument nécessaire. Pouvoir vous dire aujourd'hui « on vous l'avait bien dit » ne nous est d'aucun réconfort.

Vous, Conseillers communaux de la majorité bourgeoise, gaspillez l'argent du contribuable sans compter et sans remords alors que nos concitoyens-ne-s attendent encore et toujours la construction d'une école primaire dont nous avons vraiment besoin.

Les voix qui s'élèvent au Conseil général ne sont pas entendues et le résultat en est déplorable. »

■ **INTERVENTION DE M. OLIVIER MARILLER, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE UDC**

« Lors de sa séance de groupe, l'UDC a pris connaissance de cette demande de crédit de CHF 600'000.00.

Le projet de rénovation du Centre sportif de Bossens a été accepté le 6 octobre 2016. A cette date, le Conseil communal était au courant qu'un bassin de rétention des eaux était nécessaire. Pourquoi attendre 4 ans pour nous présenter cette demande de crédit ?

Si celle-ci venait à être refusée, le permis d'occuper ne sera pas délivré et l'utilisation des installations sera impossible. Une nouvelle fois, nous sommes mis devant le fait accompli et ne disposons pas d'autre possibilité que d'accepter cette demande.

On parle également d'utiliser la technique « pousse-tube » ; celle-ci est très souvent utilisée, mais il y a également des mauvaises surprises peu de temps après. Si la piste du CARC venait à subir des dégâts ou ne plus être plate, est-ce que les travaux de remise en état seront pris en charge par le prestataire des travaux ou à la charge de la Commune, donc des citoyens romontois ?

Enfin, dernière question : la conduite de diamètre 700 va rejoindre le collecteur de la Route de Bossens. Est-ce que celui-ci a les capacités nécessaires pour recevoir ce débit d'eau ou une nouvelle demande de crédit nous parviendra pour réhabiliter le collecteur se trouvant à la Route de Bossens ?

Au final, le Centre sportif de Bossens n'aura pas coûté 5,1 millions de francs, mais presque 6 millions, si nous ajoutons tous les montants prévus ou déjà engagés, à savoir l'ouvrage de protection contre les crues, adaptation en zone 30 km/h dans le quartier de La Vignetta, le réaménagement de la Route de Bossens et autres achats pour l'entretien courant des installations.

Enfin, comment est-il possible de mentionner la phrase suivante : « la construction d'un centre de sport n'est pas compatible avec cette zone de danger », si l'on tient compte de la polémique et le débat que celui-ci avait créés en 2016.

Comme mentionné lors d'autres séances par l'ensemble des Groupes politiques, les projets doivent être pensés et réfléchis de A à Z.

Le Groupe UDC acceptera cette demande de crédit et invite les autres Groupes à en faire de même, mais espère que le Conseil communal a entendu notre message. »

■ **INTERVENTION DE M. DENIS GRANDJEAN, CONSEILLER GENERAL**

« Etant moi-même exploitant agricole de tout le secteur situé en amont du centre sportif, je connais parfaitement la situation et la problématique.

Il faut savoir que le 90 % de l'eau qui arrive dans cette zone provient du plateau supérieur en direction de Prévonnoloup. A mon avis, la Commune de Prévonnoloup doit également être approchée pour participer au coût de ce projet. Mais il est clair que ces travaux de rétention d'eau sont nécessaires dans le secteur. »

REPONSE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER GENERAL COMMUNAL

« Je souhaiterais volontiers répondre aux questions en détail mais comme je n'en ai pas eu connaissance à l'avance, il m'est difficile de retenir tout ce qui a été dit et d'apporter des réponses précises.

Ce que je peux dire, c'est que c'est un choix politique de l'époque. Le Conseil communal a été dûment informé de la situation dans le secteur. Cette carte, comme relevé notamment par M. Paccaud précédemment, n'est pas nouvelle. Mais voilà... ces ouvrages ont un coût et effectivement la gestion des crues, comme les eaux usées sont un peu le parent pauvre de mon dicastère. Vous disposez des comptes chaque année et avez peut-être déjà remarqué que le compte de l'épuration est légèrement déficitaire. Il est vrai que nos moyens sont limités. Un choix a été fait de reporter l'investissement. Je ne rentrerais pas dans les détails ce soir.

S'agissant de la remarque de M. PACCAUD concernant « l'autre trait bleu » sur la carte, celui-ci n'est pas concerné par le préavis du Service de l'environnement (SEn). Il s'agit d'un autre problème dans un autre secteur. La topographie fait que celui-ci ne menace pas le centre sportif même s'il pénètre relativement loin à l'intérieur du quartier d'habitations. Ce n'est pas aujourd'hui une priorité, ni pour le SEn, ni pour nous.

Par rapport à la remarque de M. GRANDJEAN concernant la Commune voisine de Prévonnep, de par sa situation géographique et sa topographie, celle-ci nous envoie effectivement de l'eau. Par contre, ce sont notre centre sportif et nos habitations du quartier de La Vignetta qui doivent être protégés. Ainsi, le financement de ces infrastructures nous incombe.

Par rapport à votre activité d'exploitant, on a choisi une variante qui permettra de continuer l'exploitation de ces parcelles avec un minimum d'entraves. Vous aurez encore l'occasion de vous exprimer sur le sujet puisque nous en sommes au tout début.

Je vous remercie par avance pour votre soutien en faveur de ce projet malgré les nombreuses critiques, mais les critiques sont toujours utiles en vue d'amélioration. Le Conseil communal en a pris bonne note.»

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 600'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN OUVRAGE DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DU CENTRE SPORTIF DE BOSSENS ET DU QUARTIER DE LA VIGNETTA.

5.4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 230'000.00 POUR LA REFECTION DE ROUTES ET TROTTOIRS COMMUNAUX

M. le Président passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

M. le Président remercie M. BUSSARD pour cette présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY JORDAN, CONSEILLER GÉNÉRAL, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« La Commission financière a analysé la demande de crédit de CHF 230'000.00 pour la réfection de routes et trottoirs communaux. Ce point n'a pas soulevé de question particulière. La Commission financière, qui l'a accepté à l'unanimité, vous recommande d'en faire de même. »

M. le Président remercie M. JORDAN pour son intervention.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **INTERVENTION DE M. CHRISTOPHE GILLON, CONSEILLER GÉNÉRAL, POUR LE GROUPE PLR**

« Le Groupe PLR s'est réuni la semaine dernière pour se positionner, entre autres, sur la demande de crédit de CHF 230'000.00 pour la réfection de routes et trottoirs communaux.

Une partie de cet investissement concerne l'intra-muros. C'est l'occasion pour nous de faire part de notre stupéfaction quant à l'avancement du MEP intra-muros voté lors de la séance du Conseil général du 2 juillet 2020. En effet, durant cette même séance, un autre MEP a été voté, celui du futur bâtiment scolaire. Suite à cette votation, la Commission temporaire « bâtiment scolaire » s'est réunie dans la foulée et au plus vite soit le 7 juillet, marquant ainsi l'enthousiasme pour le projet suscité par la votation de ce crédit.

Pour le MEP concernant l'intra-muros, que s'est-il passé suite à son approbation ? Strictement rien ! Qu'attend le Conseil communal pour lancer ce MEP, que ce soit la nouvelle législature qui s'en charge ? La demande de crédit du point 5.4 devrait dépendre directement des directives issues de ce MEP. Alors de grâce, Madame et Messieurs les Conseillers communaux, mettez en œuvre ce MEP de suite, ce qui fera économiser bien plus d'argent qu'il n'en coûtera et qui permettra de prendre des décisions cohérentes pour notre vieille-ville de Romont ».

M. BUSSARD déclare prendre bonne note des propos de M. GILLON.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 42 « OUI » ET 3 « NON » QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 230'000.00 POUR LA REFECTION DE ROUTES ET TROTTOIRS COMMUNAUX.

5.5. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 20'000.00 POUR L'ETUDE DES MESURES CONSTRUCTIVES AFIN D'ADAPTER LES ARRETS DE BUS A LA LOI FEDERALE SUR L'EGALITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (LHAND)

M. le Président passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation de cette demande de crédit.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

▪ **INTERVENTION DE MME STEFANIE LOSEY, CONSEILLERE GÉNÉRALE, MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

«Réunie en date du 17 novembre dernier, la Commission financière a étudié cette demande de crédit avec attention et a posé différentes questions.

Lors de la séance avec le Conseil communal, nous avons pris connaissance des réponses et nous avons pu échanger sur quelques points.

Comme il s'agit d'une obligation légale à remplir avant la fin 2023, la Commune doit impérativement savoir quels sont les arrêts de bus à adapter. Une étude permettra d'identifier et de chiffrer les travaux avec exactitude.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que la Commission financière a accepté cette demande de crédit et elle recommande au Conseil général d'en faire de même ce soir. »

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe sans transition au vote de cette demande de crédit.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 20'000.00 POUR L'ETUDE DES MESURES CONSTRUCTIVES AFIN D'ADAPTER LES ARRETS DE BUS A LA LOI FEDERALE SUR L'EGALITE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (LHAND).

5.6. VOTE FINAL DES BUDGETS 2021

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote final des budgets 2021. Pour rappel, le vote se décompose en deux phases, c'est-à-dire en premier lieu le vote sur le budget des investissements puis le vote sur le budget de fonctionnement.

1. BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2021**VOTE / DECISION**

C'EST PAR 44 « OUI » et 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2021.

2. BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021**VOTE / DECISION**

C'EST PAR 43 « OUI » et 2 ABSTENTIONS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021.

Au nom du Conseil général, **M. le Président** adresse ses plus vifs remerciements à M. Jean-Denis CORNU, Vice-Syndic, en charge du dicastère des FINANCES ainsi qu'à son Chef de service, M. Gabriel GILLIERON et toute leur équipe pour l'excellence de ce travail.

6. APPROBATION DU REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL (RCG)

M. le Président procède à la lecture du message relatif à cet objet.

La lecture du règlement n'est pas demandée.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

■ **INTERVENTION DE MME MURIELLE JAQUIER, CONSEILLERE GÉNÉRALE, PRESIDENTE DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

« Lors de sa séance du 17 novembre 2020, la Commission financière a pris connaissance du chapitre 8 du Règlement du Conseil général la concernant et n'a pas de remarque particulière à faire sur ce point. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ **INTERVENTION DE M. VINCENT BRODARD, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE SOCIALISTE**

« Au nom du Groupe PS, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à l'élaboration de ce règlement. A l'époque, lorsque j'étais Président, en début de législature, j'avais souhaité que le Conseil général puisse se doter d'un tel instrument. Ma proposition était passée en seconde priorité et je me réjouis que ce soir, le Conseil général puisse s'exprimer sur ce texte.

J'ai aussi constaté que ce règlement va nous donner à nous, Conseillers généraux, un certain nombre de règles du jeu à respecter à l'avenir. Il sera donc nécessaire que nous nous acclimations avec ce document.

En résumé, merci, bravo et j'espère que ce règlement sera soutenu. »

■ **INTERVENTION DE M. THIERRY ROPRAZ, CONSEILLER GENERAL, POUR LE GROUPE PLR**

« Lors de sa séance de préparation du mardi 1^{er} décembre 2020 dans cette même salle, le Groupe PLR a lu attentivement le règlement que le Conseil général avait demandé lors de sa séance du 23 mai 2019.

Le Groupe PLR tient à remercier M. François HEFLER, Président du Conseil général, Mme Stéphanie PITTET et M. Yves BARD pour tout le temps consacré à son élaboration (plus de 8 séances pour sa première version), ainsi que toutes les modifications apportées par tous les Partis politiques du Conseil général afin qu'il puisse déjà entrer en vigueur pour la nouvelle législature de 2021-2026.

Merci et Bravo.»

■ **INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS**

« Le Groupe Les Verts se réjouit que le règlement du Conseil général puisse être voté ce soir et entrer en vigueur pour la prochaine législature.

Nous entendons parfois que la politique à l'échelle d'une commune va de soi et que de toute façon, la marge de manœuvre n'est pas grande. Nous ne partageons pas cette vision de la politique locale, beaucoup trop réductrice et, il faut bien l'avouer, beaucoup trop ennuyeuse.

Le Groupe Les Verts vous a peut-être agacé avec ses interventions dans la rubrique « DIVERS », ne vous permettant pas de rentrer rapidement chez vous, ou pire, retardant l'heure de l'apéro. Sachez qu'il n'a jamais été dans notre intention de parler pour rien. Nous pensons que même à l'échelle d'une petite commune nous, élu-e-s au Conseil général, sommes là pour d'une part représenter la population, celles et ceux qui nous ont élu-e-s, mais aussi d'autre part notre Parti et ses idées.

Depuis l'entrée des Verts au Conseil général il y a 10 ans, nous avons toutefois dû constater que le débat politique n'était pas possible, car la forme du Conseil général de Romont ne le permettait pas. Que penser de nos questions restées sans réponse, parfois bien au-delà du raisonnable ? Le Conseil général est l'autorité supérieure vis-à-vis du Conseil communal. Mais bien souvent nous avons eu l'impression d'être simplement une chambre d'enregistrement des décisions du Conseil communal avec des votes staliniens.

Nos questions et interpellations, nous les faisons pour faire avancer le débat et nos idées. Pour ne pas nous contenter de « faire comme on a toujours fait à Romont », mais pour évoluer, se développer et pour enfin entrer dans le 21^e siècle.

L'urgence de prendre en compte l'environnement à tous les niveaux n'est plus à démontrer et à ce sujet, nous soulignons que, dès la prochaine législature, celles et ceux qui tiennent absolument à recevoir leurs documents sur papier devront en faire la demande expressément. Ce que nous n'avons pas obtenu par une demande en début de législature, nous l'obtenons maintenant avec ce règlement. Preuve s'il en est que les choses évoluent.

Pour terminer, nous saluons l'avancée pour notre Commune que représente ce règlement et remercions particulièrement Mme Stéphanie PITTET, M. François HELFER et M. Yves BARD pour l'important travail accompli. Nous nous réjouissons de pouvoir commencer la prochaine législature avec ce nouveau règlement et les outils démocratiques qu'il propose. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CE REGLEMENT AVEC ENTREE EN VIGUEUR DES LA NOUVELLE LEGISLATURE 2021.

7. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION A BUTS MULTIPLES DES COMMUNES DE LA GLANE (ABMG)

M. le Président cède la parole à **M. Thierry SCHMID**, Conseiller communal en charge du dicastère des AFFAIRES SOCIALES, pour la présentation de cet objet.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Néant.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ INTERVENTION DE MME JACQUELINE BOURQUI, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE PLR

«Le Groupe PLR a examiné attentivement ce projet de statuts et vous invite à les accepter.

Il a relevé, avec satisfaction, une innovation qui renforce le rôle de l'assemblée des délégués ; celle-ci a une nouvelle attribution consistant à élire les membres d'une commission financière. Toutes les associations communales devront d'ailleurs se doter d'un tel Organe à futur, raison pour laquelle d'autres statuts devront être validés par notre

Conseil général. Le rôle de l'assemblée s'en trouvera ainsi renforcé, comblant un déficit démocratique maintes fois ressenti entre les communes et les associations de communes.

Concernant la commission des curatelles, le libellé de l'art. 20 f) peut prêter à confusion.

La commission des curatelles ne peut avoir accès au dossier confidentiel des personnes concernées. Conformément à l'art. 4040 al. du Conseil communal, c'est la Justice de paix qui fixe les coûts d'une curatelle.

²L'autorité de protection de l'adulte fixe la rémunération. Elle tient compte en particulier de l'étendue et de la complexité des tâches confiées au curateur.

Nous rendons attentif le Conseil communal aux attributions de la commission des curatelles. Des propositions de professionnaliser plus amplement les services de curatelles (par l'engagement de juriste par exemple) ont été émises sur le plan fédéral. Suivies, celles-ci pourraient entraîner un glissement de tâches qu'assurent aujourd'hui les Justices de paix (dont le financement est entièrement à charge du Canton) vers les curateurs, au détriment des finances communales, autrement dit un report de charges par le biais des prestations. »

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ABMG.

8. ELECTIONS

8.1. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de Mme Vesna WICHT de son poste de Conseillère générale, il y a lieu de la remplacer en tant que membre de la Commission des naturalisations. Mme WICHT y siégeait en tant que membre du PDC.

Sur proposition du PDC, le Bureau du Conseil général a reçu la candidature de **Mme Stéphanie PITTET**.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions ont été modifiées au 1^{er} juillet 2015 et sont les suivantes :

Art. 46

¹ Sous réserve de l'alinéa 1^{bis}, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'alinéa 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée et le scrutin de liste, c'est-à-dire le vote au bulletin, n'est pas demandé.

Mme Stéphanie PITTET est donc élue membre de la Commission des naturalisations tacitement en vertu de l'art. 46 al. 1bis de la Loi sur les communes.

«Applaudissements.»

M. le Président félicite Mme PITTET pour cette élection et lui demande si elle l'accepte.

Mme Stéphanie PITTET déclare accepter avec grand plaisir son élection.

8.2. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'AMENAGEMENT

Suite à la démission de Mme Vesna WICHT de son poste de Conseillère générale, il y a lieu de la remplacer en tant que membre de la Commission d'aménagement. Mme WICHT y siégeait en tant que membre du PDC.

Sur proposition du PDC, le Bureau du Conseil général a reçu la candidature de **M. Bertrand MENETREY**.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée et le scrutin de liste, c'est-à-dire le vote au bulletin, n'est pas demandé.

M. Bertrand MENETREY est donc élu membre de la Commission d'aménagement tacitement en vertu de l'art. 46 al. 1bis de la Loi sur les communes.

«Applaudissements.»

M. le Président félicite M. MENETREY pour cette élection et lui demande s'il l'accepte.

M. Bertrand MENETREY déclare accepter avec grand plaisir son élection.

9. DIVERS

9.1. RENOVATION DES INSTALLATIONS DU CENTRE SPORTIF DE BOSSENS

■ INTERVENTION DE MME MICHELINE POULIN, CONSEILLERE COMMUNALE EN CHARGE DU DICASTRE DES SPORTS

« Malgré tout, le Centre de sport de Bossens est terminé et j'aimerais ce soir faire le tour de ce projet avec vous :

- **Printemps 2015** Un mandat est donné à un Bureau spécialisé en réalisations sportives pour une pré-étude et un avant-projet pour la réfection des installations sportives de Bossens.
- **6 octobre 2016** Demande de crédit de CHF 5'140'800.00 pour le Centre de sport de Bossens soumise au Conseil général. Demande de renvoi de l'objet refusée par 29 NON et 20 OUI. Crédit accepté par 32 OUI, 9 NON et 8 abstentions.
- **13 octobre 2016** Lancement d'un référendum contre le crédit pour le Centre de sport de Bossens.
- **14 novembre 2016** Dépôt de 157 listes comprenant au total **359** signatures contre le crédit voté le 6 octobre par le Conseil général. Après contrôle des signatures, il s'avère que le nombre de signatures valables appuyant cette demande de référendum est de **337**. Le nombre requis de signatures étant de **333**, la demande de référendum a donc abouti. La date de la votation sur cet objet est fixée au 21 mai 2017.
- **6 avril 2017** Débat public à l'Hôtel de Ville POUR ou CONTRE le crédit du Centre de sport de Bossens.
- **21 mai 2017** Votations suite au référendum. La question était « Acceptez-vous la demande de crédit de CHF 5'140'800.00 pour le Centre de sport de Bossens telle que décidée par le Conseil général le 6 octobre 2016 ? »

Résultats :
Sur 1247 bulletins valables, le crédit est accepté par **794 OUI** (453 NON).
- **26 janvier 2018** Le dossier du Centre de sport de Bossens est mis à l'enquête.
- **Février/mars 2018** La mise à l'enquête publique a suscité le dépôt de 6 oppositions. Toutes les oppositions ont été retirées suite à des séances de conciliation.
- **11 octobre 2018** Le permis de construire est délivré par la Préfecture.
- **Janvier 2019** Publication dans la Feuille Officielle de l'appel d'offres pour la construction d'un bâtiment pour buvette et vestiaires ainsi que la réalisation de terrains de sport et d'une place de jeux.
- **Février 2019** Suite à l'appel d'offres, attribution des travaux pour le bâtiment et pour les terrains de sport et la place de jeux.

- **28 mars 2019** *Recours administratif d'un soumissionnaire contre la décision du Conseil communal d'attribuer les travaux de réalisation du bâtiment à un autre soumissionnaire.*
- **23 avril 2019** *Début des travaux pour la réalisation des terrains de sport et de la place de jeux, ce lot n'étant pas concerné par le recours administratif.*
- **18 juillet 2019** *Le recours administratif du 28 mars est rejeté par la Préfecture.*
- **Fin octobre 2019** *Début des travaux pour le bâtiment avec 6 mois de retard suite au recours.*
- **Fin 2019** *2 courts de tennis sur 4 sont finis et mis à disposition du Tennis Club Romont.*
- **Juin – juillet 2020** *Tous les travaux sont terminés ; la buvette, les vestiaires, les terrains de sport et la place de jeux sont opérationnels.*
- **28 septembre 2020** *Signatures des conventions de mise à disposition d'équipements sportifs communaux avec les 3 clubs utilisateurs des installations, Le Tennis Club Romont (TCR), le Club Athlétique Romont Condémina (CARC) et le Club Sportif Romontois (CSR).*

Mesdames Messieurs,

L'énumération des événements qui ont émaillé la réalisation de ce projet depuis la pré-étude en 2015 jusqu'à son aboutissement en 2020 était nécessaire. Cela démontre bien que rien n'a été facile et que cette réalisation a été parsemée d'embûches. Mais nous n'avons pas douté du bienfondé de ce projet et nous avons pu et su mener à bien cette réalisation pour les jeunes, les sociétés sportives et la population romontoise.

La forte fréquentation de ces installations est là pour le prouver.

A propos des aspects financiers, toutes les factures n'étant pas encore rentrées, il est prématuré de donner une situation chiffrée à ce jour, mais nous pouvons dire que les coûts seront maîtrisés.

Une inauguration officielle du Centre sportif de Bossens était prévue cet automne. Malheureusement, la situation sanitaire nous a contraints à la repousser à des jours meilleurs avec l'espoir que cela se réalise ce printemps.

Avant la votation du 21 mai 2017 sur le référendum, le Conseil communal argumentait en ces termes en faveur du Centre sportif de Bossens :

« C'est un bon projet, au bon moment, au bon endroit vraiment indispensable. »

Aujourd'hui, on peut le dire :

Tout ceci est confirmé avec cette magnifique réalisation !

Le Conseil communal tient à remercier tous les acteurs qui ont contribué de loin ou de près à ce projet. »

9.2. ASSAINISSEMENT DE L'ECLAIRAGE DES MONUMENTS HISTORIQUES

■ INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL EN CHARGE DU DICASTERE DE LA CULTURE

« J'aimerais vous faire le point de la situation concernant l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques, situation du dossier à ce jour.

Ces travaux n'ayant fait l'objet d'aucune opposition lors de la phase de consultation, l'autorisation de construire a été octroyée le 17 septembre 2020. Quatre jours plus tard débutaient les travaux de génie-civil !

Pour information, la direction des travaux est assurée par le Bureau d'ingénieur en électricité Opening, de Givisiez. Les travaux de génie-civil ont été attribués à l'Entreprise JPF, l'installation est sous la responsabilité de Groupe E Connect et la fourniture assurée par la société Schröder Suisse SA basée à Carrouge/VD.

La supervision des essais, tests et réglages est menée par le Bureau spécialisé en éclairagisme Aebischer & Bovigny, de Lausanne, et est accompagné par le Service des Biens Culturels du Canton de Fribourg.

Sept séances de tests, avec une météo très capricieuse, ont été nécessaires pour parvenir au résultat que l'on connaît à ce jour. Une à deux séances seront encore nécessaires pour achever la seconde étape avec, entre autres, la Tour de Billens, la Tour Carrée, et la Tour de Fribourg.

Évolution du projet

Après des tests non concluants, l'illumination extérieure des murs situés le long des remparts de la Tour du Sauvage a été abandonnée. Par analogie de traitement, il a aussi été décidé d'abandonner les éclairages des murs du rempart des Avoines.

L'illumination de la Collégiale a été particulièrement pointue à obtenir. Tous les tests ont été effectués en présence de membres du Conseil de Paroisse. Il a fallu ajouter un mât à la Rue des Béguines afin de supprimer une zone d'ombre non visible à l'issue des premiers essais, et un éclairage en applique sur l'immeuble de la Rue de l'Eglise 79 afin de mettre en valeur l'arrière du chœur de la Collégiale.

La difficulté principale a été de ne pas éblouir les gens qui sortent de l'église. Un éclairage spécial à volet a été mis en place pour ce faire.

La flèche de la Collégiale sera éclairée par 4 luminaires situés dans les angles du clocher ; cette installation doit encore être effectuée.

La Tour à Boyer est éclairée par 3 mâts au lieu de 4, suite à la demande du Service des Biens Culturels.

Le Château est illuminé par un nombre beaucoup moins important de projecteurs que ce que prévoyait le projet initial (de 30 à 20).

La Tour du Sauvage, la Tour de Billens et la Tour Carrée seront toutes trois illuminées par 2 mâts en lieu et place des 3 initialement prévus.

La Tour de Fribourg sera mise en valeur par 3 éclairages, dont 1 se situera sur le toit des vestiaires de la halle de gymnastique des Avoines.

Le chemin des remparts situé entre la Tour à Boyer et le jardin public se trouvant à l'arrière de l'administration communale est éclairé par des potelets. Il en va de même pour le chemin des remparts se trouvant entre la Tour de Billens et la Tour de Fribourg.

La temporisation de l'allumage des installations sera réglée comme suit :

Programme journalier

- *Enclenchement automatique : crépusculaire.*
- *Déclenchement automatique : à minuit.*

Fêtes annuelles

- *Pâques déclenchement à 02h00*
- *Fête nationale déclenchement à 02h00*
- *Noël déclenchement à 02h00*
- *Nouvel An déclenchement à 02h00.*

Enclenchement automatique crépusculaire.

Le pilotage de toutes les installations sera effectué par le Service technique de la Ville de Romont.

À tous moments, il sera possible de modifier le réglage de la temporisation de ces installations.

Autre information importante :

Du point de vue financier et en l'état actuel du dossier, le budget sera totalement respecté. Comme annoncé, une fois la facture finale connue par monument, une demande de participation financière sera adressée à l'État de Fribourg et à la Paroisse catholique de Romont.

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le point de situation de l'assainissement de l'éclairage des monuments historiques de notre magnifique Ville de Romont. »

9.3. PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT SCOLAIRE – EVOLUTION DU PROJET

■ INTERVENTION DE MME CHRISTELLE MASUR LUU, CONSEILLERE GENERALE, POUR LE GROUPE LES VERTS

« Le Groupe Les Verts reste attentif à l'évolution du projet de construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Les retombées financières de la mauvaise gestion du projet de Bossens étant avérées (nous venons de voter un crédit de CHF 600'000.00 , qui représente un surcoût d'env. CHF 60'000.00 – montant que nous aurions pu économiser si le Conseil communal n'avait pas tenté de saucissonner le projet) - , nous sommes particulièrement inquiets que le Conseil communal n'ait pas choisi de confier le projet de l'école à quelqu'un d'externe, avec une formation en gestion de projet adaptée à la taille de ce projet, qui devait être LE PROJET de cette législature et qui, finalement, sera le projet de la PROCHAINE législature !

En effet, avec une enveloppe de quelques 30 millions de francs, les conséquences seraient dramatiques si les choses se passaient sur le même modèle de fonctionnement, sans vue d'ensemble et privilégiant le court terme qui a prévalu pour l'ouvrage de Bossens.

Il s'agit donc d'engager une personne professionnelle et compétente, avec un CV solide en la matière. Cela en vaut la peine et évitera des frais supplémentaires générés par un manque de vision globale et sur le long terme. N'oublions pas que le projet de l'école est intimement lié au problème de la mobilité sur le plateau d'Arruffens. Les enjeux sont donc considérables et les impacts à long terme indéniables. Nous sommes lassés de voir les recettes fiscales dilapidées sur des projets mal ficelés et mal gérés.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'élaboration du cahier des charges, nous rappelons au Conseil communal nos demandes exprimées lors de la séance du Conseil général du 3 octobre 2019 (en p. 31 du procès-verbal) pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu de retour :

- *Bâtiment avec une double certification Minergie-P-Eco et Minergie A pour limiter drastiquement nos charges d'exploitation futures pour un surcoût marginal.*
- *Toitures végétalisées afin d'éviter la surchauffe du bâtiment en été, favoriser la biodiversité et éviter un îlot de chaleur sur le quartier En Bouley.*
- *Des panneaux solaires thermiques pour produire de l'eau chaude à moindre coût.*
- *Des panneaux photovoltaïques pour réduire les frais d'électricité, l'énergie solaire étant aujourd'hui compétitive en autoconsommation.*
- *Une construction en bois issu des forêts communales, afin d'utiliser une matière première locale, renouvelable et à moindre coût.*
- *La récupération des eaux de pluie pour par exemple les chasses d'eau ou l'arrosage.*
- *Une place de jeux non genrée, afin de favoriser les échanges sociaux entre tous les enfants, indépendamment du genre, et d'intégrer les enfants en difficulté, tout en gardant un espace séparé pour les plus petits, afin qu'ils puissent se retirer s'ils en ressentent le besoin.*
- *Un verger pédagogique en rappel du verger de la ferme Pittet.*

- Des plantations indigènes afin de favoriser la biodiversité et pour permettre aux enfants de découvrir les plantes qui poussent chez nous.
- Un plan de mobilité pour le personnel afin de limiter le plus possible les déplacements en voiture individuelle.

Nous rappelons également que Les Verts attendent de la part du Conseil communal qu'il prenne position par rapport à chacune de ces propositions en motivant sa réponse de manière claire et transparente pour chaque point, réponse qui, nous l'espérons vivement, sera autrement plus argumentée que « cela coûte trop cher » sans prise en compte des bénéfices à long terme.

Enfin, nous regrettons qu'une procédure participative officielle et transparente n'ait été mise en place pour collecter toutes les propositions, d'où qu'elles viennent, concernant ce projet. »

9.4. CORONAVIRUS – MESURES PRISES ET CONSEQUENCES POUR LA COMMUNE DE ROMONT

■ INTERVENTION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC

« Avec la deuxième vague de Coronavirus à laquelle tout le monde s'attendait, il y a évidemment eu quelques conséquences sur notre Commune, bien que toutes les séances du Conseil communal se sont déroulées malgré cette situation sanitaire compliquée.

Le Conseil communal continue à siéger dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, salle qui permet de respecter la distanciation entre les Conseillers et les invités occasionnels.

La « Task Force » communale, mise en place au début de la pandémie, continue de se réunir et prend, si nécessaire, les décisions utiles au bon fonctionnement de la Commune. On peut notamment signaler quelques décisions prises lors de cette seconde vague, à savoir

- Port obligatoire du masque pour les employés communaux et les conseillers communaux lors de tous les déplacements dans les bâtiments (administration, Hôtel de Ville, écoles de ville et de la Condémine, bâtiment de l'édilité, etc.).
- Port obligatoire du masque dans les bâtiments communaux pour le public et les participants aux séances communales,
- Port du masque obligatoire à la déchetterie.
- Restriction d'accès aux halles de gymnastique et au Centre de sport (vestiaires et buvette) avec fermeture des douches.
- Réorganisation des locaux de pause afin de respecter la distanciation sociale avec limitation du nombre de personnes.
- Mise en place de plexiglas dans certains bureaux de façon à limiter le risque de transmission du virus.
- Suppression des séances présentiels non indispensables.
- Mise en place de systèmes de désinfection pour les mains dans nos divers bâtiments et intensification des passages du personnel de conciergerie pour les nettoyages.

- *Suppression de la location au public des locaux communaux (salles, cabanes, installations sportives, abris PC, etc.).*
- *Mise en place de l'infrastructure technique permettant le télétravail.*
- *Annulation de l'inauguration du Centre sportif de Bossens.*
- *Pour le Service social, suppression des entretiens individuels avec les bénéficiaires, sauf dans les cas particuliers où les entretiens se font au guichet, derrière la vitre de protection.*

Malgré toutes ces mesures, nous avons dénombré 7 collaborateurs/trices mis-es en quarantaine et 9 collaborateurs/trices infectés-es par le virus. Heureusement, la Caisse de compensation cantonale est réactive et procède aux remboursements des cas de quarantaine, permettant ainsi de minimiser les impacts financiers pour notre Commune.

Au nom du Conseil communal, je remercie toutes les personnes qui se sont présentées et se sont investies dans le fonctionnement de notre Commune durant cette période.

A ce jour, les dépenses supplémentaires engendrées par les mesures prises pour gérer cette pandémie s'élèvent à CHF 27'410.00. La perte des locations est estimée à CHF 31'000.00. La récupération des APG pour les absences de nos collaborateurs s'élève à CHF 9'106.00, soit un total arrêté à ce jour de CHF 49'304.00. Ceci bien entendu sans compter la répercussion des éventuelles pertes fiscales. »

CONCLUSION DE M. JEAN-DENIS CORNU, VICE-SYNDIC

L'année 2020 restera une année particulière pour le Conseil communal qui a dû faire face à certaines difficultés, que ce soit dans son fonctionnement dans un premier temps et par la suite avec l'arrivée de cette pandémie.

La gestion des projets et le fonctionnement de la Commune se sont déroulés dans un climat de confiance et dans un esprit de respect mutuel.

Nous pouvons nous appuyer sur des collaborateurs/trices compétents-es, que je remercie. Nous avons procédé à plusieurs engagements en 2020, à savoir

- *Mme Marie-Noëlle GREMAUD, dès le 01.07.2020, au poste de Préposée au Contrôle des habitants, en remplacement de Mme Sabrina PYTHON, démissionnaire.*
- *M. Dominique CHENAUX, dès le 01.10.2020, au poste de Collaborateur au Service technique, en remplacement de Mme Roselyne DECOTTERD, démissionnaire.*
- *Mme Joëlle BERCHTOLD, dès le 01.01.2021, au poste d'Assistante sociale, en remplacement de Mme Véronique OBERSON, démissionnaire.*
- *M. Frédéric ROSSIER, dès le 01.01.2021, au poste de Chef du Service des finances, en remplacement de M. Gabriel GILLIERON, qui prendra une retraite anticipée en mars 2021.*

Les apprentis suivants ont débuté leur formation durant l'année 2020

- *Mme Diana DOMINGUES NEVES, apprentie employée de commerce, en plus des deux apprenties employées de commerce déjà en formation, soit Mme Kéziah PEREZ et Mme Valeria RASCHIATORE.*
- *M. Théo VUIGNIER, apprenti agent d'exploitation.*

Arrivé au terme de cette année, je ne voudrais pas passer sous silence les efforts que déploient nos commerçants et artisans pour donner de la vie à notre cité durant ces périodes de fête d'avant Noël. Bravo et Merci pour leur initiative. Pensez à eux lors de vos achats quotidiens et durant la période de Noël qui est encore devant nous.

Un Merci particulier s'adresse à tous les bénévoles de la Commune qui consacrent de leur temps pour apporter les repas à domicile et un peu de réconfort aux personnes seules, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite.

Bien sûr, je n'oublie pas tout le personnel soignant de notre région qui œuvre jour après jour pour la conservation de la santé de nos concitoyens, ainsi que nos pompiers, à qui j'exprime toute notre gratitude pour leur dévouement et leur mission.

Coronavirus oblige, nous avons été contraints d'annuler le souper annuel de nos collaborateurs et retraités. Pour rester dans la reconnaissance, nous avons décidé d'offrir à chacune et chacun, en lieu et place du souper, un panier garni de produits locaux provenant de nos artisans et commerçants romontois.

Il est une tradition, lors de la dernière séance du Conseil général de l'année, de partager un moment de convivialité autour d'une agape. Malheureusement, l'actualité nous impose de renoncer à cette coutume. Nous avons voulu compenser cette absence par quelques produits locaux qui sont devant vous et que vous pourrez emporter chez vous.

A vous toutes et tous, Mesdames et Messieurs, au nom des membres du Conseil communal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, de Joyeuses Fêtes de Noël, de Belles Fêtes de fin d'année tout en respectant les règles sanitaires. Et surtout, prenez soin de vous.

Nos meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021 vous accompagnent et espérons ne pas revivre le cauchemar 2020. »

« Applaudissements. »

CONCLUSION DE M. FRANÇOIS HELFER, PRESIDENT

«Merci M. CORNU pour votre intervention. Merci pour les cadeaux.

Merci au Conseil communal pour tout son travail, et pour tout le travail dans l'ombre qui ne se voit pas forcément au premier abord. Ce fut une séance très chargée et je vous remercie toutes et tous pour votre engagement.

Tout en vous souhaitant une excellente rentrée dans vos foyers, ainsi que de Belles Fêtes de fin d'année, je vous adresse tous mes meilleurs Vœux pour 2021.

Et surtout n'oubliez pas de mettre le petit Jésus dans la crèche à Noël.

Merci et bonne soirée.»

Au nom du Conseil général

Le Président



François HELFER

Le Secrétaire



Yves BARD

Romont, le 30 décembre 2020/YB/hp

Annexes

1. *Planification financière – présentation Société BDO*
2. *Projet nouvelle école - proposition collège d'experts*
3. *Projet nouvelle école – calendrier*
4. *Projet nouvelle école – commission de bâtisse*
5. *Transports scolaires – présentation TPF*

ANALYSE FINANCIÈRE

Commune de Romont

JACQUES BLANC



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- 1. Méthodologie
- 2. Epuration des comptes de fonctionnement 2015 à 2019
- 3. Présentation des résultats rétrospectifs (2015 à 2019)
- 4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification
 - 4.1. Evolution démographique
 - 4.2. Recettes fiscales
 - 4.3. Investissements et frais financiers
- 5. Résultats intermédiaires
 - 5.1. Domaines soumis au principe d'équivalence
 - 5.2. Analyse financière
 - 5.3. Endettement
 - 5.4. Coefficient fiscal d'équilibre
- 6. Conclusion de la séance



GESTION PROSPECTIVE

1. Méthodologie

- a) Horizon temporel de **10 ans** (5 années passées/ 5 années planifiées)
- b) **Epuration** des comptes, pour une analyse économique et non comptable
- c) Analyse des **tendances**
- d) Formulation d'un certain nombre d'**hypothèses** pour la planification

GESTION PROSPECTIVE

2. Epuration des comptes de fonctionnement 2015 à 2019

Fonctionnement		2015		2016		2017		2018		2019	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Comptes de fonctionnement	30 013 446	30 252 849	24 050 718	26 140 724	25 597 775	25 732 844	28 681 880	28 740 489	28 280 777	30 045 450
Opérations comptables	Opérations sur les réserves	2 030 337	2 385 614	76 991	160 544	192 180	73 486	61 197	106 662	656 434	397 803
	Imputations internes	680 985	725 985	367 759	412 759	655 555	690 555	1 211 779	1 231 779	211 541	231 541
	Amortissements supplémentaires	5 734 508	0	1 799 574	0	2 508 214	0	3 915 878	0	3 801 820	0
	Amortissements du découvert du bilan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Données structurelles	Subventions redistribuées/à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Gains comptables	0	0	0	1 519 500	0	1 078 650	0	2 082 400	0	446 060
	Charges et produits uniques	0	0	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0
	Péréquation financière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes fiscales	0	-2 153 231	0	149 408	0	861 886	0	252 879	0	-2 053 218
DA	Service des eaux	787 934	1 204 296	888 016	1 100 694	820 941	1 162 060	741 683	1 396 052	633 030	1 264 864
	Epuration	627 740	711 859	690 986	700 733	836 719	767 257	865 798	1 112 046	842 475	723 516
	Ordures ménagères	549 921	577 080	565 590	572 783	561 984	589 670	578 026	584 003	577 283	591 347
"	Comptes de fonctionnement épurés	19 602 022	22 494 785	19 661 802	21 823 117	20 022 181	22 233 053	20 307 520	22 480 425	21 558 194	24 337 102

GESTION PROSPECTIVE

3. Présentation des résultats rétrospectifs (2015 à 2019)

SYNTHESE RETROSPECTIVE					
Analyse économique	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	22 494 785	21 823 117	22 233 053	22 480 425	24 337 102
Dépenses + amort. obl. (PA et PF)	19 602 022	19 661 802	20 022 181	20 307 520	21 558 194
MNA	2 892 764	2 161 315	2 210 871	2 172 905	2 778 908
Solde DA	527 639	229 619	299 342	906 595	526 939
MNA après DA	3 420 403	2 390 934	2 510 213	3 079 501	3 305 846
Amort. obl. PA	32 490	18 800	18 800	52 212	287 191
Amort. obl. PE	103 244	130 528	293 934	239 721	166 727
Cash-flow	3 556 137	2 540 262	2 822 947	3 371 434	3 759 764
Recettes d'investissement	123 786	1 843 587	1 147 697	2 085 446	718 045
Dépenses d'investissement	-6 758 481	-5 339 046	-6 008 500	-4 728 471	-3 892 138
Solde financier	-3 078 558	-955 197	-2 037 855	728 409	585 672

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification

4.1. Evolution démographique

1. Evolution planifiée de la population et des contribuables :

Démographie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'habitants	5 237	5 216	5 290	5 283	5 400	5 500	5 550	5 650	5 800	5 850
Accroissement pop.	-	-0.40%	1.42%	-0.13%	2.21%	1.85%	0.91%	1.80%	2.65%	0.86%
Nombre de contribuables PP	2 903	2 990	3 128	3 115	3 148	3 207	3 237	3 296	3 384	3 414
Proportion contr./pop.	55.43%	57.32%	59.13%	58.96%	58.30%	58.31%	58.32%	58.33%	58.35%	58.35%

- Données disponibles :
 - Population : 2024
 - Contribuables : 2018
- Hypothèses de travail
 - Très forte croissance démographique entre 2019 et 2024
 - Dès 2019 : projection de la moyenne Contr./pop. 58.30%

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenus pour la planification

4.2. Recettes fiscales

- Hypothèse : Coefficients d'impôt inchangés 2020-2024
 - IPP et IPM : 90 %
 - Contribution immobilière 3.0 ‰

Personnes physiques	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IPP	9 936 797	9 444 097	9 803 535	10 536 934	10 642 303	10 748 726	10 856 213	10 964 775	11 074 423	11 185 167
VPIC (IPP)	104 598	104 934	108 928	117 077	118 248	119 430	120 625	121 831	123 049	124 280
VPIC/C (IPP)	36.03	35.10	34.82	37.58	37.56	37.24	37.27	36.97	36.36	36.41
Accroissement IPP	-	-4.96%	3.81%	7.48%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
Coefficient	95.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0

Personnes morales	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
IPM	2 300 213	2 408 753	2 575 856	1 997 782	2 115 000	630 000	660 240	691 954	725 215	760 099
VPIC	24 213	26 764	28 621	22 198	23 500	7 000	7 336	7 688	8 058	8 446
Accroissement IPM	-	4.72%	6.94%	-22.44%	5.87%	-70.21%	4.80%	4.80%	4.81%	4.81%
Coefficient	95.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0	90.0

- IPP : Projection sur la VPIC/C 2019 (croissance contribuables > croissance impôt)
- IPM : Moyenne 2011 - 2018
 - Dès 2020 : CHF - 1'485'000 selon budget (RFFA)
- Autres recettes fiscales : Projections selon budget

GESTION PROSPECTIVE

4. Paramètres et hypothèses retenues pour la planification

4.3. Investissements et frais financiers

- Liste des investissements issus du plan financier 2020 - 2024
 - Intérêts : taux moyen prévisionnel de 1 %

Investissements (sans DA)	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements nets	4 080 000	11 198 923	17 480 000	16 150 000	2 100 000
Amortissements	0	146 750	291 946	826 946	1 203 613

Investissements (uniquement DA)	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements nets	1 625 000	2 970 000	70 000	4 654 858	1 690 000
Amortissements	0	0	0	0	0

Investissements totaux	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements nets	5 705 000	14 168 923	17 550 000	20 804 858	3 790 000
Amortissements	0	146 750	291 946	826 946	1 203 613

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.1. Domaines soumis au principe d'équivalence

- Hypothèse : Frais d'exploitations et recettes de l'année 2019 stables
 - Ajout des financiers découlant des nouveaux investissements entre 2020 et 2024

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes	1 204 296	1 100 694	1 162 060	1 396 052	1 264 864	1 264 864	1 264 864	1 264 864	1 264 864	1 264 864
Total des dépenses + amort. compt.	787 934	888 016	820 941	741 683	633 030	633 030	633 030	633 030	633 030	633 030
TAUX DE COUVERTURE	152.84%	123.95%	141.55%	188.23%	199.81%	199.81%	199.81%	199.81%	199.81%	199.81%

Epuration

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes	711 859	700 733	767 257	1 112 046	723 516	723 516	723 516	723 516	723 516	723 516
Total des dépenses + amort. compt.	627 740	690 986	836 719	865 798	842 475	842 475	842 475	842 475	842 475	842 475
TAUX DE COUVERTURE	113.40%	101.41%	91.70%	128.44%	85.88%	85.88%	85.88%	85.88%	85.88%	85.88%

Ordures ménagères

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des recettes	577 080	572 783	589 670	584 003	591 347	591 347	591 347	591 347	591 347	591 347
Total des dépenses + amort. compt.	549 921	565 590	561 984	578 026	577 283	577 283	577 283	577 283	577 283	577 283
TAUX DE COUVERTURE	104.94%	101.27%	104.93%	101.03%	102.44%	102.44%	102.44%	102.44%	102.44%	102.44%

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.2. Analyse financière

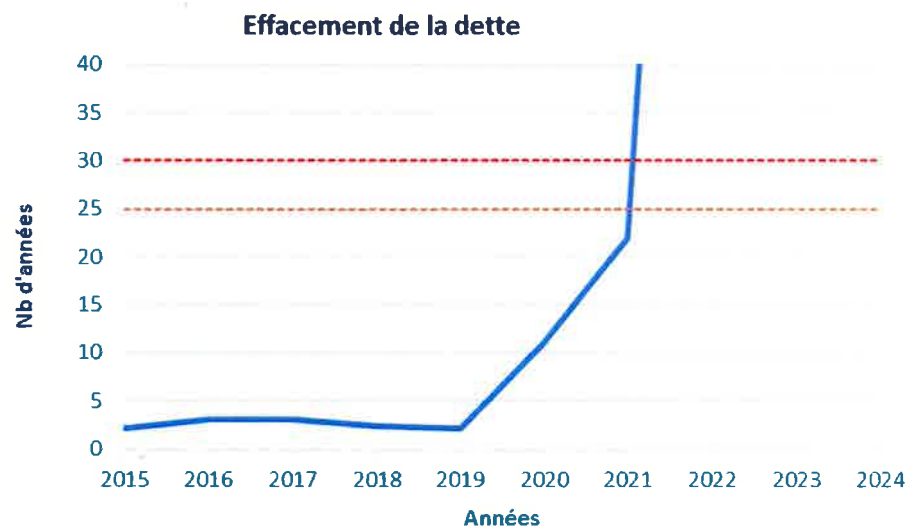
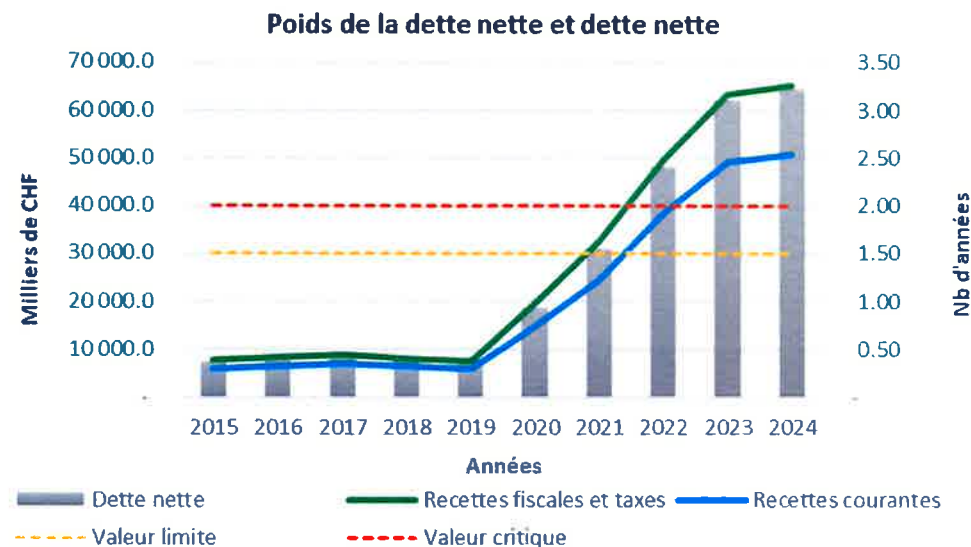
- Projections des dépenses et recettes basées sur le budget épuré
 - Exceptions :
 - Projections des frais financiers à partir du plan des investissements
 - Recettes de l'IPP et de l'IPM selon les années fiscales

SYNTHESE PROSPECTIVE						
Analyse économique	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes	24 337 102	22 724 162	22 889 627	22 438 729	22 662 327	22 890 556
Dépenses + amort. obl. (PA et PF)	21 558 194	21 996 387	22 599 343	23 380 704	24 557 283	25 554 173
MNA	2 778 908	727 775	290 284	-941 975	-1 894 956	-2 663 618
Solde DA	526 939	526 939	526 939	526 939	526 939	526 939
MNA après DA	3 305 846	1 254 714	817 222	-415 036	-1 368 017	-2 136 679
Amort. obl. PA	287 191	287 191	433 941	579 138	1 114 138	1 490 804
Amort. obl. PF	0	0	0	0	0	0
Amort. obl. PE	166 727	166 727	166 727	166 727	166 727	166 727
Cash-flow	3 759 764	1 708 632	1 417 890	330 828	-87 153	-479 148
Recettes d'investissement	718 045	0	410 000	100 000	100 000	1 700 000
Dépenses d'investissement	-3 892 138	-5 705 000	-14 168 923	-17 550 000	-20 804 858	-3 790 000
Remboursement prêt					6 845 000	
Solde financier	585 672	-3 996 368	-12 341 032	-17 119 172	-13 947 011	-2 569 148

GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

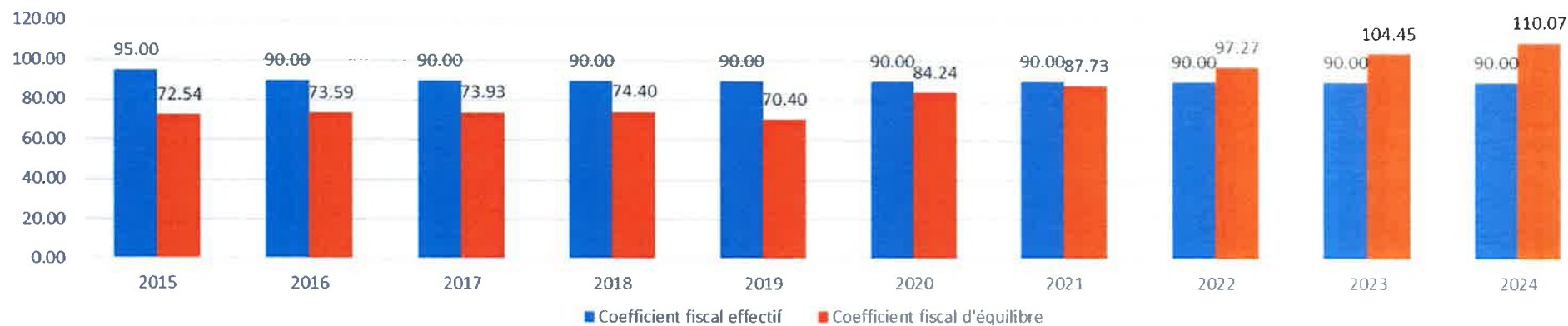
5.3. Endettement



GESTION PROSPECTIVE

5. Résultats intermédiaires

5.4. Coefficient fiscal d'équilibre





GESTION PROSPECTIVE

6. Conclusion de la séance

- Analyse rétrospective :
 - MNA positive et endettement faible : marge de manœuvre en matière d'investissement malgré la baisse du coefficient d'impôt
- Analyse prospective :
 - Passage à une MNA négative dès 2022
 - Augmentation substantielle des frais financiers liés aux investissements prévus
 - Amortissements et frais d'intérêts liés au nouveau bâtiment scolaire
 - Projection prudente des recettes fiscales (RFFA + Covid)

Merci de votre attention

JACQUES BLANC

**CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch**

4.15 Collège d'experts

Le collège d'experts est constitué de :

Président :

Jean-Denis Cornu, vice-syndic et président du comité d'experts

Membres non professionnels :

Didier Demierre, conseiller communal

Joaquim Afonso, responsable entretien des bâtiments et de la conciergerie

Pierre Décrind, chef de service président commission de bâtisse

Manu Gobet, représentant du GASF

Pierre Richoz, enseignant de sport

Stefanie Losey, représentante de la commission temporaire Ecole

Membres professionnels :

Catherine Gay, Monthey, arch. EPF SIA FAS

Philippe Gueissaz, Sainte-Croix, arch. EPF SIA FAS

Bruno Marchand, prof EPFL, arch. EPF FAS

Dominique Salathé, prof HES Bâle, arch. EFF SIA FAS

Ana Spasojevic, prof HES Fribourg, ingénieur EPF

Marc Widmann, Genève, arch. EAUG SIA FAS

Anne-Marie Wagner, Bâle, arch. EFP SIA FAS

Nicolas de Courten, arch. EPF SIA

Suppléants :

Charles Ducrot, chef de service des bâtiments du canton

Yvan Haussener, enseignant primaire

Bernard Zurbuchen*, architecte en charge du MEP

Laurent Bovet, président GASF

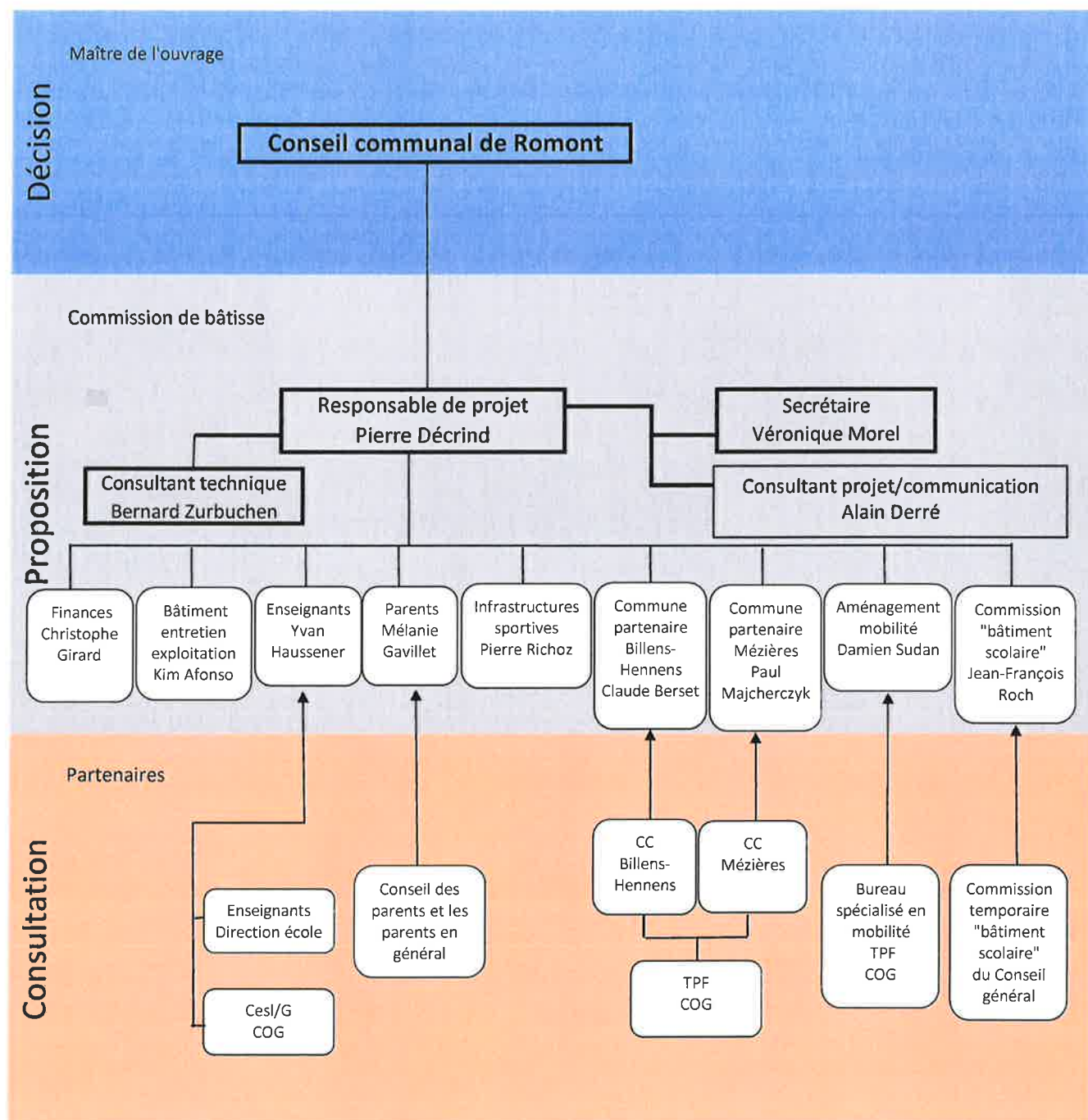
3.12 Calendrier – délais – projet

Procédure sélective

Publication de l'appel à candidature	Mi-janvier 2021
Délais pour poser des questions	10 février 2021
Réponse aux questions	20 février 2021
Rendu des dossiers de candidature	mi-mars 2021
Notification du résultat de la sélection aux candidats	mi-avril 2021

MEP

Visite du site, remise du cahier des charges et des documents et de la maquette	28 -avril 2021 après élection
Délai pour l'envoi des questions	21 mai 2021
Réponses du collège d'experts aux questions	31 mai 2021
Rendu des projets 1 ^{er} tour	30 juin 2021
Rendu des maquettes 1 ^{er} tour (date communiquée ultérieurement)	
Critique 1 ^{er} tour et sélection des candidats retenus	
Rendu des projets 2 ^{ème} tour	
Rendu des maquettes 2 ^{ème} tour	
Critiques deuxième tour	
Jury - Délibération	
Vernissage - Exposition publique	





Transports scolaires de la Commune de Romont

Cercle scolaire de Romont : séance du Conseil général de Romont du 10 décembre 2020

Agenda

- Le principe du trafic régional voyageurs (TRV)
- Pourquoi intégrer les transports scolaires à la ligne ?
- Des transports scolaires dédiés pour la commune de Romont

Le principe de financement du TRV



- 45% la confédération (OFT)
- 45% le canton (SMo)
- 10% les recettes voyageurs (taux de couverture)

Si le taux de couverture d'une ligne passe en dessous de 10%, le financement de la confédération cesse. La pérennité de la ligne est remise en cause.

Intégrer les transports scolaires à la lignes

Objectifs

- Décharger les communes du financement des transports scolaires
- Améliorer les taux de couverture des lignes publiques et ainsi développer l'offre à moyen et long terme
- Eviter des doublons entre 2 réseaux parallèles qui se péjorent mutuellement

Organisation

- Les horaires sont ceux des lignes TPF, qui sont adaptés pour être en phase avec ceux des écoles
- Les transports scolaires à la ligne sont effectués par des véhicules de lignes TPF
- Ils sont financés par les abonnements que paient les communes, les écoles et/ou les parents

Intégrer les transports scolaires à la lignes

Sécurité

- ✓ Tous les véhicules sont équipés de ceintures de sécurité.
- ✓ Les chauffeurs sont formés au transport d'enfants.
- ✓ Un modèle de charte de comportement est à disposition.
- ✓ Un service d'accompagnement par un adulte est proposé.
- ✓ Un bus prévention passe dans toutes les écoles pour sensibiliser les enfants à la discipline à adopter dans les transports publics.

Transports scolaires dédiés

- Les transports scolaires « dédiés » sont organisés et réalisés seulement pour transporter quotidiennement des élèves à l'école
- Ils ont leurs horaires propres qui ne sont pas calqués sur les horaires de lignes TPF
- Ils peuvent être réalisés avec des Minibus, des Midibus ou des bus de ligne
- Ils sont financés par les communes et/ou les écoles (par exemple Cycles d'orientation)

Prix annuel pour tous les transports dédiés actuels : Fr. 196'713

Transformer le concept mixte en transports dédiés

- Descriptif succinct du concept
 - Mise en service de 4 Midibus scolaires équipés de 47 places enfants
 - Le Midibus no 1 fera les trajets suivants : La Maula – Ecole de la Condémine - Arrufens – Ecole de la Ville de Romont
 - Le Midibus no 2 roulera de manière à « renforcer » le Midibus no 1 sur le trajet Arrufens – Ecole de la Ville de Romont afin de pouvoir transporter tous les élèves
 - Le Midibus no 3 fera les trajets suivants : La Maula – Ecole de la Ville de Romont
 - Le Midibus Ferqui no 4 fera les trajets suivants : Chavannes – Arrêt Sulmoni (sect. Pré de la Granges) – Ecole de la Ville de Romont – Ville de Romont – Ecole de la Condémine.
- **Le prix annuel pour ces nouveaux transports s'élève à Fr. 329'299**

Aspects financiers (montants annuels)

Midibus scolaires	329'299
Maintien des bus de lignes mixtes de Berlens et de Hennens-Billens	130'843
Arrêt du financement du bus de la Maula	<u>- 65'870</u>
Total annuel	460'142

- **Augmentation du financement de Fr. 263'429** pour les mêmes prestations de transports (même nombre d'élèves et mêmes trajets).
- Les abonnements des enfants pour les transports scolaires mixtes de Berlens et de Hennens-Billens doivent être maintenus.
- Il faudra trouver une solution pour transporter les enfants du CO qui habitent la Maula.
- Risques sur la pérennité des lignes TRV existantes.

Questions – demandes de précisions

- Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou demandes d'éclaircissements en lien avec les thèmes présentés
- Merci de votre attention

